

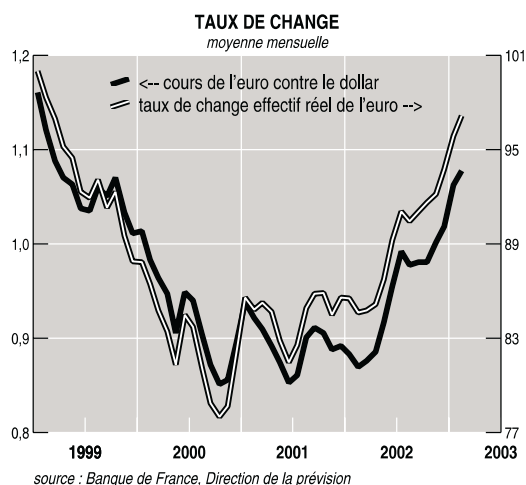
Financement de l'économie

L'appréciation de l'euro face aux grandes devises s'est confirmée, le portant à 1,08 dollar en février 2003, soit un cours se rapprochant de son niveau lors de sa création le 1^{er} janvier 1999. Cette évolution coïncide avec un retournement des flux de capitaux en faveur de la zone euro. Dans un contexte d'incertitude au sujet de l'intervention armée en Irak et de révélations de nouvelles fraudes comptables (Ahold), les bourses européennes ont repris leur baisse, momentanément interrompue entre la mi-octobre et février. Dans le même temps, les taux monétaires et ceux des emprunts de marché et intermédiés se sont détendus. Ces évolutions des taux pourraient contribuer à améliorer les conditions de financement des entreprises en France et dans le reste de la zone euro.

L'appréciation de l'euro face aux grandes devises s'est confirmée

Le taux de change de l'euro s'établissait à 1,08 dollar en février 2003, se rapprochant de son niveau lors de son introduction le 1^{er} janvier 1999 (1,17 dollar). Après une première phase de dépréciation, conduisant au point bas d'octobre 2000 (0,83 dollar), l'euro a en effet connu une phase de stabilisation autour de 0,90 dollar puis s'est apprécié de près de 24% depuis février 2002 (cf. graphique 1). Le recul enregistré de janvier 1999 à octobre 2000 est le reflet de l'écart anticipé de rendements financiers, en défaveur de la zone euro. Cette anticipation se fondait sur les différences de performances économiques. La persistance de cette dépréciation en 2000 en dépit de l'atténuation du différentiel de perspectives économiques a conduit les principales banques centrales à soutenir l'euro afin qu'il revienne vers un cours moins éloigné de ses fondamentaux de moyen terme. La réduction continue des écarts de performance économique et l'évolution divergente des balances des paiements courants des deux zones ont ensuite permis à l'euro de se redresser vers un niveau plus proche de son cours d'équilibre (cf. encadré 1). En outre, l'euro s'est apprécié par rapport au yen et à la livre mais avec une ampleur moindre. Au total, le taux de change effectif⁽¹⁾ réel de l'euro, s'est fortement apprécié en 2002 (+12%). Après s'être déprécié de -19% entre janvier 1999 et octobre 2000, il s'est apprécié pour atteindre en janvier 2003 un niveau légèrement inférieur (-3%) à celui de janvier 1999. Cette appréciation a coïncidé avec le retournement des flux d'investissements directs et de portefeuille intervenu en 2002 en faveur de la zone

1



euro : les entrées nettes se sont élevées à 29 milliards d'euros contre des sorties nettes de 63 milliards en 2001⁽²⁾ (cf. encadré 2).

Les marchés boursiers ont baissé à nouveau fin février dans l'attente d'une levée des incertitudes géopolitiques et se sont quelque peu repris à la mi-mars

Les indices boursiers des États-Unis et de la zone euro, après s'être inscrits dans une tendance nettement à la baisse entre mars et octobre 2002, se sont d'abord repris en novembre (cf. graphique 2). La reprise des cours survenue entre octobre et novembre 2002 (+22% pour le Dow Jones et +25% pour le CAC40) a été initiée par la publication aux États-Unis de résultats supérieurs aux attentes par de grandes entreprises. Elle a été confortée par la diminution des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) puis de la Banque centrale européenne (BCE).

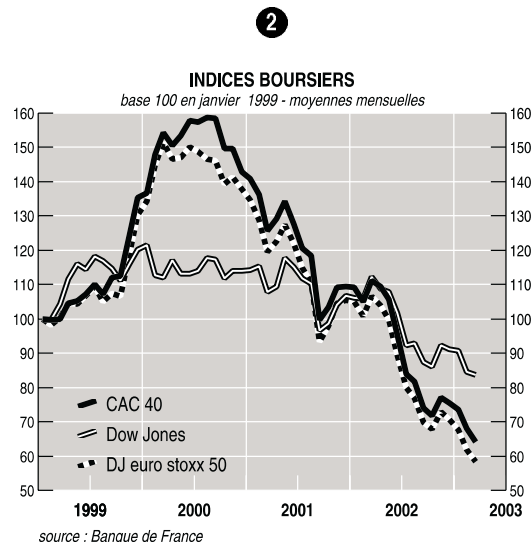
(1) Le taux de change effectif réel correspond ici aux taux de change des quarante principaux pays partenaires de la zone euro, pondérés en fonction des échanges commerciaux avec cette zone. Il est corrigé des écarts de prix entre la zone euro et ses partenaires.

(2) La France a connu une évolution comparable en matière d'investissements directs (diminution de moitié du flux de sorties nettes de capitaux) mais une évolution inverse pour les investissements de portefeuille (passage d'un flux d'entrées nettes de capitaux à un flux de sorties nettes, les non-résidents ayant réduit leurs achats de titres de dettes, publiques comme privées).

Les marchés boursiers se sont de nouveau inscrits en baisse depuis début 2003, particulièrement depuis la fin février, dans le contexte de révélations de nouvelles fraudes comptables (Ahold) ⁽³⁾ et dans celui d'incertitudes relatives à une intervention en Irak. Cette dernière semble conditionner le calendrier et la vigueur de la reprise économique et, partant, les perspectives de bénéfices des entreprises. Le sentiment d'incertitude, mesuré à travers la volatilité implicite des options sur indices boursiers, a ainsi augmenté, atteignant des niveaux nettement supérieurs à sa moyenne sur les trois dernières années (cf. graphique 3). Les bourses se sont quelque peu reprises à la mi-mars, à l'approche d'une entrée en guerre contre l'Irak.

La BCE a abaissé ses taux directeurs...

Alors que leurs taux d'intérêts directeurs étaient demeurés inchangés depuis fin 2001, la Réserve fédérale américaine le 6 novembre, puis la Banque centrale européenne (BCE) le 5 décembre, ont annoncé un abaissement de leurs taux directeurs de 50 points de base. La BCE a encore baissé son taux de 25 points de base le 7 mars, le ramenant ainsi à



Note de lecture :

Pour mars 2003, moyenne jusqu'au 19 mars.

(3) Fin février 2003, le groupe néerlandais de distribution Ahold a reconnu des manipulations comptables sur ses trois derniers exercices, ce qui a entraîné une chute immédiate de son titre de 60% et une faiblesse passagère des principales places boursières. Les caractéristiques de cette affaire diffèrent cependant en partie de celles de l'affaire Enron : le niveau de sa prise en compte par les opérateurs financiers à court et moyen terme demeure donc incertain.

ENCADRÉ 1 : LE TAUX DE CHANGE D'ÉQUILIBRE DE L'EURO

On peut distinguer quatre catégories de modèle de détermination du taux de change selon l'horizon temporel retenu : très court terme, court terme, moyen terme et long terme. Les modèles de très court terme reposent généralement sur une analyse de la prise en compte des informations nouvelles ou annonces par les opérateurs de marché, tandis que les modèles avec un horizon temporel plus éloigné prennent en compte différents

« fondamentaux » économiques (cf. tableau). Si ces modèles permettent de retracer l'évolution du taux de change effectif à moyen et long terme, la grande sensibilité des résultats aux hypothèses retenues ne leur permet pas d'assigner une valeur précise au niveau du « taux de change d'équilibre ». C'est donc à titre purement indicatif ⁽¹⁾ que sont indiqués les résultats obtenus dans une série d'études récentes ⁽²⁾. ■

	Référence	Données fondamentales de l'économie	Taux de change d'équilibre	Période de référence
Approches de court terme				
Parité des pouvoirs d'achat	OCDE (2000)	Inflation	1,07	1999
Parité des taux d'intérêt réel	Gern et al. (2000)	Taux d'intérêt, inflation	1,03	2000 T1
	Van Aarle et al. (2000)	Données monétaires	1,07	2000 T2
Approche « monétaire »	Chinn, Alquist (2001)	Données monétaires, productivité (indirecte)	1,23	juin 2000
	Gern et al (2000)	Écart de taux d'intérêt	1,03	2000 T1
BEER (<i>Behavioural Equilibrium Exchange Rate</i>)	Lorenzen, Thygesen (2000)	Écart de production, écart de taux d'intérêt	1,09	juin 2000
	Approches de moyen terme			
PEER (<i>Permanent Equilibrium Exchange Rate</i>)	Alberola et al. (1999)	Productivité (indirecte) ; position extérieure	1,26	1998
FEER (<i>Fundamental Equilibrium Exchange Rate</i>)	Wren-Lewis, Driver (1998)	Equilibre interne et externe	1,19 - 1,45	2000
Approche de long terme				
NATREX (<i>Natural Real Exchange Rate</i>)	Duval (2001)	Écarts de taux d'intérêt, productivité (directe), taux d'épargne	1,15	2000 T3
	Stein (2001)	Préférence pour le présent, productivité (directe), taux de rendement des investissements	1,17	2001 T1

(1) Ces résultats ne peuvent notamment pas être comparés directement au taux de change nominal courant, la plupart des taux étant dérivés d'un calcul de taux effectifs réels à court, moyen ou long terme, effectué pour une période passée (cf. dernière colonne du tableau). En particulier, des évolutions différenciées de prix ont pu contribuer à modifier le passage du taux de change réel au taux de change nominal.

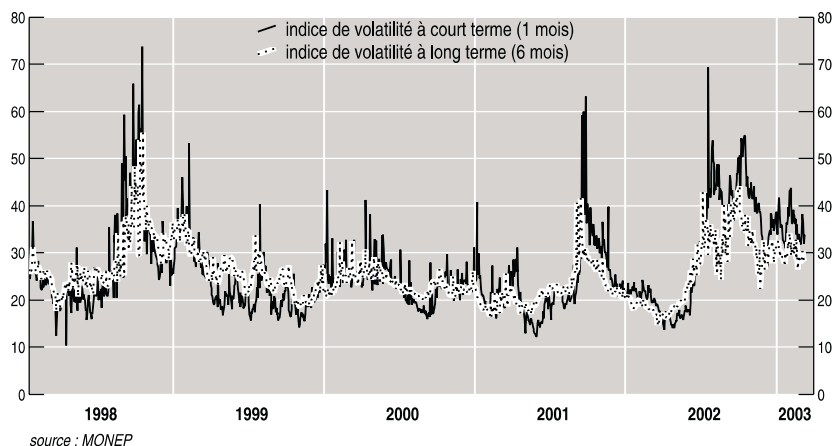
(2) Ces études sont recensées dans : *Bulletin mensuel, Banque centrale européenne, janvier 2002* ; *Quarterly Report on the euro area, European Commission, juin 2002* ; *Note de conjoncture internationale, Ministère de l'économie et des finances, décembre 2000*.

2,50%. Cette décision a été motivée par la diminution des tensions inflationnistes, liée à la mollesse de la croissance et au mouvement d'appréciation du taux de change effectif de l'euro, et consécutivement par la probabilité croissante d'un retour de l'inflation dans la zone euro en dessous de 2% dans le courant de 2003. Selon l'ampleur de l'impact de

cette baisse sur les taux d'intérêt à plus long terme, les conditions de financement des agents seraient globalement améliorées ; ceci favoriserait alors notamment un surcroît d'investissement des entreprises lié à l'abaissement des taux de marché ainsi que des taux débiteurs offerts par les établissements de crédits.

3

INDICES DE VOLATILITE IMPLICITE DES OPTIONS SUR CAC40



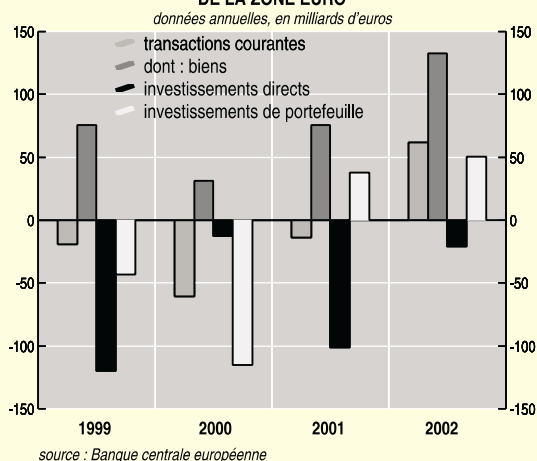
ENCADRÉ 2 : ÉVOLUTION DES BALANCES DES PAIEMENTS DE LA ZONE EURO ET DES ÉTATS-UNIS (1999-2002)

Le solde des transactions courantes de la zone euro évolue principalement en fonction du solde des échanges de biens. Ainsi le passage d'un déficit des opérations courantes de 14 milliards d'euros en 2001 à un excédent de 62 milliards en 2002 (soit environ 1% du produit intérieur brut de la zone euro) s'explique notamment par une baisse de -3,4% des importations de biens combiné avec une augmentation de +2,4% des exportations. Le différentiel de croissance entre la zone euro et ses principaux partenaires commerciaux, qui a prédominé sur l'appréciation de l'euro, est la cause principale de ces évolutions.

En ce qui concerne les opérations financières de la zone euro, les investissements directs des résidents de la zone euro à l'étranger (notamment aux États-Unis) ont nettement ralenti en liaison avec les incertitudes relatives à la croissance américaine tandis que les investissements de portefeuille ont continué de croître favorablement avec un glissement de la structure des placements des actions vers les obligations et les titres de créances. Au total, l'appréciation de l'euro en 2001-2002 a coïncidé avec une nette amélioration simultanée des soldes des opérations courantes et financières.

Concernant la balance des transactions courantes des États-Unis, suivant un mécanisme proche de celui observé dans la zone euro, l'évolution de la balance des échanges de biens semble déterminante : ainsi la dégradation du déficit de cette dernière, passant de -346 milliards de dollars en 1999 à -484 milliards en 2002

PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA ZONE EURO



a entraîné une aggravation simultanée du déficit des transactions courantes, qui atteint -503 milliards en 2002 contre -293 milliards de dollars en 1999. Ce déficit courant n'est plus financé par les flux nets d'investissements directs qui, en diminution depuis 2000, sont même devenus négatifs en 2002 (à hauteur de -93 milliards) mais par des flux d'entrées nettes d'investissements de portefeuille, pour un montant de +432 milliards en 2002. En outre, l'origine géographique des acquisitions de valeurs de portefeuille américaines se déplace de la zone euro vers les pays asiatiques. ■

...favorisant la poursuite de la détente des taux monétaires et obligataire

La détente des taux nominaux des marchés monétaires et obligataires, observée depuis juin 2002 et qui s'inscrit dans la tendance de baisse commencée fin 2000, s'est poursuivie avec la décision de la BCE. Ainsi les taux Euribor à un et trois mois sont passés respectivement de 3,2% et 3,1% en novembre 2002 à 2,7% et 2,6% en février 2003. Cette baisse des taux courts s'est propagée de manière uniforme à l'ensemble des rendements obligataires : les rendements des emprunts publics à 3 ans et à 10 ans de la zone euro ont été ramenés respectivement de 3,3% et 4,6% en novembre 2002 à 2,8% et 4,2% fin janvier. La courbe des rendements de la dette publique française a donc subi une translation d'ensemble vers le bas (cf. graphique 4), l'écart d'environ 140 points de base entre les taux à 3 mois et ceux à 10 ans se modifiant peu entre octobre et janvier. Cette baisse des rendements nominaux a entraîné celle des taux d'intérêts réels : en France le taux réel de long terme est revenu de 3,8% en mai 2002 à 1,5% en février 2003 et le taux réel de court terme de 2,0% en juin 2002 à 0,1% en février 2003 (cf. graphique 5). Enfin, les entreprises se finançant sur le marché obligataire ont non seulement bénéficié de cette diminution des taux sans risque mais également de la réduction des spreads (4). Ceux-ci ont diminué de 50 points de base pour les échéances de un à trois ans et de 53 points de base pour les échéances de 7 à 10 ans (cf. graphique 6) entre octobre 2002 et janvier 2003, en raison d'une perception plus favorable des marchés relativement à la solidité financière des firmes emprunteuses ; ils restent toutefois élevés relativement à leur niveau au cours des trois dernières années.

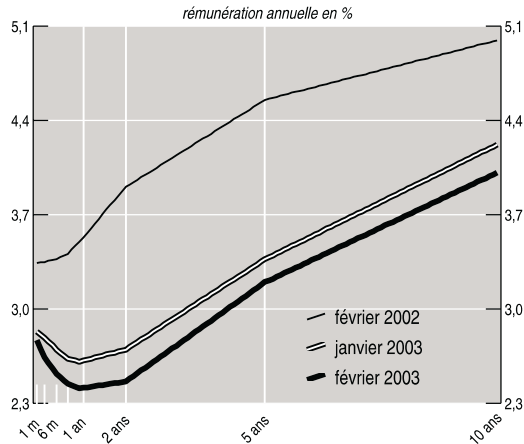
Cette baisse se répercute progressivement dans les taux débiteurs...

La légère diminution des taux d'intérêts débiteurs consentis par les banques de dépôts constatée depuis l'été 2002 devrait se poursuivre sous l'effet de la baisse des taux directeurs de la BCE. En effet, on observe depuis janvier 1999 une relation forte entre les taux directeurs de la BCE et les principales catégories de taux débiteurs, en France (cf. graphique 7) comme dans la zone euro. Dans cette dernière, le taux des prêts à la consommation des ménages est revenu de 9,7 à 9,6% entre novembre 2002 et janvier 2003 et celui des prêts à l'habitat de 5,2 à 5,0% tandis que les crédits aux entreprises à moins d'un an ont vu leur taux se réduire de 6,1 à 6,0% et ceux des crédits à plus d'un an de 5,5 à 5,3%. Cette baisse des taux devrait s'amplifier début 2003 dans l'ensemble de la zone euro et en France.

(4) Le spread est une mesure de la prime de risque supportée par les sociétés privées, fondée sur l'écart (spread) moyen entre le rendement des titres de dettes émis par les sociétés non financières celui des titres d'État « sans risque ».

4

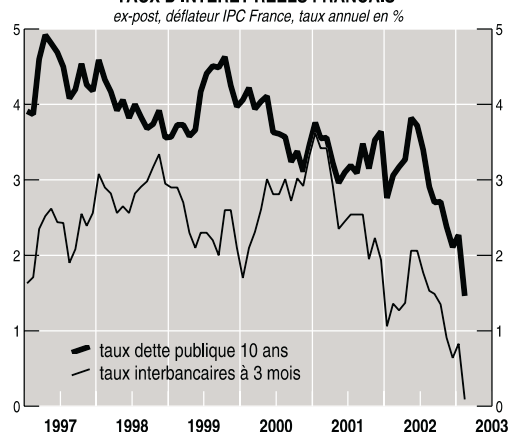
COURBE DE RENDEMENTS DES TITRES PUBLICS FRANCAIS



source : Banque de France

5

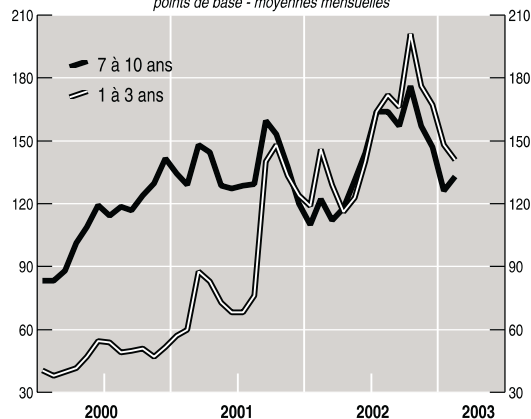
TAUX D'INTERET REELS FRANCAIS



sources : Banque centrale européenne, Banque de France, Insee

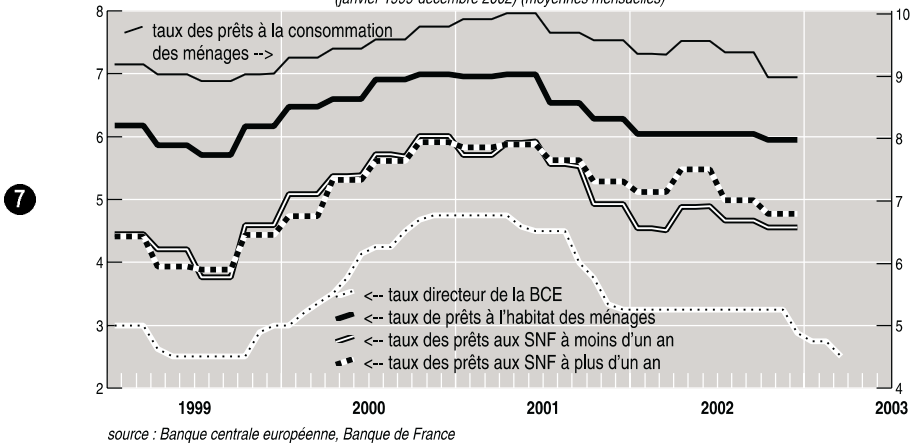
6

"SPREAD" ENTRE OBLIGATIONS EMISES PAR LES SOCIETES NON FINANCIERES ET TITRES PUBLICS - ZONE EURO -



source : Banque de France

**TAUX DIRECTEUR DE LA BCE ET TAUX DES PRETS
AUX MENAGES ET AUX ENTREPRISES EN FRANCE**
(janvier 1999-décembre 2002) (moyennes mensuelles)



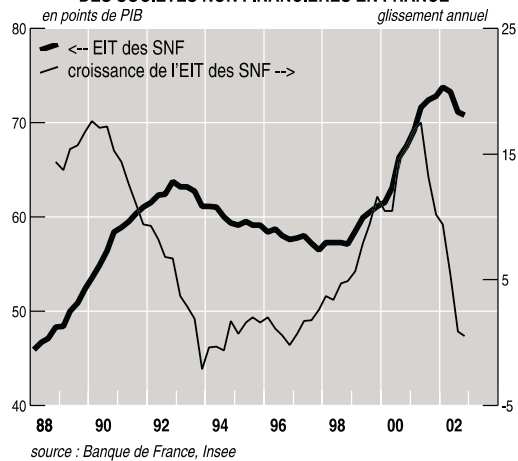
**...mais n'a pas encore eu d'impact
majeur sur les agrégats monétaires
et financiers**

Au quatrième trimestre de 2002, les encours de crédits aux sociétés non financières (SNF) consentis par les établissements de crédits établis en France continuent de régresser, avec un taux de croissance trimestriel annualisé de -2,4%. Cette diminution provient notamment des crédits à la trésorerie (-3,6%) tandis que les crédits à l'investissement conservent une faible croissance (+1,3%). La même dichotomie s'observe pour les financements de marché accordés aux SNF, les encours à moins d'un an régressant fortement (-23,7%) tandis que les encours à plus d'un an se stabilisent. Au total l'endettement intermédié et de marché des SNF stagne (+0,3%), après la régression enregistrée au troisième trimestre de 2002 (-9,4%). La phase de désendettement des SNF marquerait une pause (cf. graphique 8). S'agissant de l'endettement des ménages et des administrations publiques, ils demeurent dynamiques (respectivement +5,5% et +9,2% au dernier trimestre de 2002). Ainsi, l'endettement intérieur total⁽⁵⁾ progresse de +4,6% au dernier trimestre de 2002, après une diminution de -2,3% au troisième trimestre de 2002.

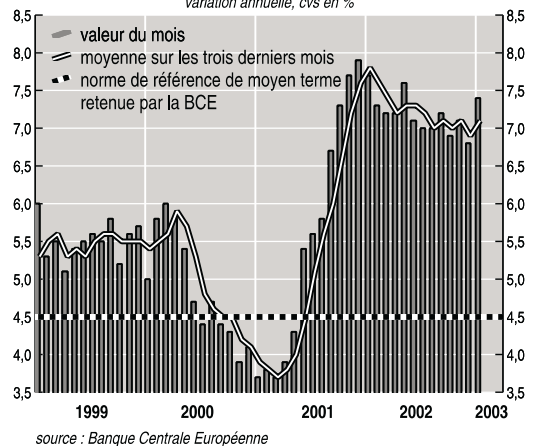
Concernant les agrégats monétaires de la zone euro, la croissance annuelle du principal agrégat (M3) s'est stabilisée depuis la mi-2002 autour de 7% (+7,1% sur la période allant de novembre à janvier, par rapport à la même période un an plus tôt, cf. graphique 9). Cette expansion de M3 s'inscrit au-delà de la norme de référence de moyen terme retenue par la BCE (+4,5%). Mais elle résulte largement du phénomène de réallocation de portefeuille en faveur des actifs sûrs et liquides qui y sont inclus, dans un contexte de forte incertitude économique et finan-

(5) L'endettement intérieur total (EIT) agrège l'ensemble des dettes des agents non financiers résidents contractées auprès des résidents ou des non-résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux.

8
**ENDETTEMENT INTERIEUR TOTAL (EIT)
DES SOCIETES NON FINANCIERES EN FRANCE**

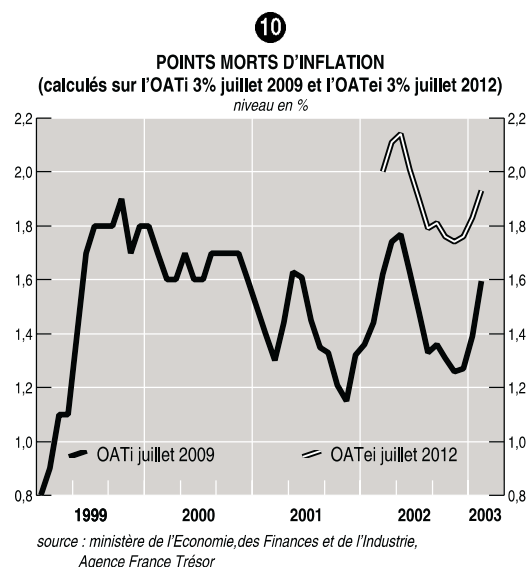


9
M 3 ZONE EURO
variation annuelle, cvs en %



cière. Le faible niveau des taux d'intérêt de court terme continue de stimuler les actifs les plus liquides inclus dans l'agrégat monétaire étroit M1, dont le taux de croissance annuel a atteint 9,8% en décembre 2002. Cet agrégat bénéficie en outre de la croissance des billets et pièces en circulation, correspondant à un phénomène de reconstitution progressive de la détention de monnaie fiduciaire observé depuis un an, après un recul marqué intervenu à l'approche du passage à l'euro. Au total, dans le contexte actuel de faible croissance économique, il semble peu probable que ces liquidités abondantes engendrent des pressions inflationnistes. D'ailleurs, les anticipations d'inflation à long terme, mesurées par la technique du « point mort d'inflation »⁽⁶⁾ demeurent inférieures à l'objectif de stabilité des prix fixés par la BCE (inflation de +2%) : elles sont en effet estimées à +1,8% pour la zone euro (courbe « OATei 3% juillet 2012 » sur le graphique 10) et de +1,4% pour la France (courbe « OATi 3% juillet 2009 »).

En conclusion, la baisse relative des primes de risques et la détente des taux de marché amélioreraient les conditions de crédit des entreprises, dont la structure financière s'assainit progressivement. Mais les perspectives des différents indicateurs demeurent conditionnées aux incertitudes géopolitiques importantes d'une intervention armée en Irak, de ses modalités et de ses conséquences. ■



(6) Le « point mort d'inflation » est égal à la différence entre le rendement nominal d'une obligation classique et rendement réel d'une obligation indexée sur l'inflation. Il permet de mesurer l'évolution des anticipations d'inflation sous réserve d'une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité (cf. Note de conjoncture de décembre 2000, p.59).

Éléments du compte des administrations publiques

Le poids des prélèvements obligatoires a reculé en 2002 pour la troisième année consécutive après le pic observé en 1999. Ainsi, il a représenté 44,0% du PIB contre un poids de 44,7% en 2001 et de 45,0% en 2000.

La progression des recettes des administrations publiques a marqué un coup d'arrêt en 2002 : elles n'ont augmenté que de +0,4% après une croissance de +2,7% en 2001. Ce net ralentissement s'explique par des mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés ainsi que par le moindre dynamisme des revenus des ménages et des entreprises observé depuis 2001. Les recettes accéléreraient ensuite mécaniquement au premier semestre de 2003.

La dégradation de la conjoncture a particulièrement aggravé le déficit des administrations publiques en 2002. Il s'est établi à 3,1% du PIB alors qu'il était de 1,5% en 2001 et de 1,4% en 2000. Il s'est élevé à 47,4 milliards d'euros.

Les recettes des administrations publiques ont décéléré fortement en 2002 suite à la baisse des recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine

Les recettes des administrations publiques n'ont progressé que de +0,4% en 2002 après +2,7% en 2001. Ce ralentissement trouve ses origines dans la diminution des recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine versés par les entreprises et les ménages (-4,3% en 2002 après +5,9% en 2001). Les impôts sur la production et les importations ainsi que les impôts en capital augmentent quant à eux.

Les mesures adoptées dans les lois de finances successives expliquent la baisse de l'ensemble des impôts sur le revenu versés par les ménages

L'ensemble des impôts sur le revenu versé par les ménages a baissé en 2002 après avoir déjà fortement décéléré en 2001. Ces évolutions retracent pour une grande part la baisse de l'impôt sur le revenu (IR), qui a fait l'objet d'aménagements successifs tout au long de l'année 2002.

La baisse des recettes de l'IR s'explique par le ralentissement des revenus des ménages en 2001 (recettes à législation constante), par de moindres recouvrements d'impôts sur les plus values et par les changements législatifs adoptés successivement dans la loi de finances initiale 2002 et dans la première loi de finances rectificative 2002. Les changements législatifs comportent à la fois la baisse uniforme de 5% des taux du barème de l'IR adoptée en juillet, ainsi que les baisses déjà contenues dans le projet de loi de finances 2002 (doublement de la prime pour l'emploi, poursuite de la baisse progressive des taux du barème d'imposition dans le cadre du plan triennal de réductions d'impôts initié en 2000). Pour le profil infra-annuel, les mesures de baisse ont été concentrées au quatrième trimestre car tous les ménages (y compris les non mensualisés en raison du report au 15 octobre de leur date limite de paiement) ont l'obligation de payer le solde de leur impôt à cette période.

En ce qui concerne la contribution sociale généralisée (CSG), les recettes ont ralenti nettement. Ce ralentissement cache des disparités selon la nature des revenus qui servent d'assiette à la CSG. Ainsi, la CSG sur les revenus de placement et patrimoine a fortement baissé suite à la chute des cours boursiers. Dans le même temps, la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement a évolué à un rythme moins soutenu qu'en 2001, parallèlement à l'évolution constatée de la rémunération des salariés.

Les recettes des impôts sur le revenu versés par les sociétés ont décliné en raison de la dégradation des résultats des entreprises depuis 2001

Les impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et non financières ont baissé d'environ -6% en 2002 après trois années de croissance exceptionnelle (+19,6%, +9,9% et +13,5% respectivement en 1999, 2000 et 2001). Cette évolution s'explique essentiellement par la dégradation de la

Impôts perçus par les administrations publiques⁽¹⁾

	(évolution en %)	
	2001	2002
Impôts sur la production et les importations	0,9	3,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	5,9	-4,3
Total des impôts perçus par les APU	2,7	0,4

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

situation conjoncturelle observée depuis 2001, qui a engendré de moindres rentrées fiscales en 2002, surtout en raison des mécanismes de recouvrement de l'impôt sur les sociétés (IS) et, dans une moindre mesure compte tenu de leur poids dans le total, en raison de la baisse des recettes du précompte sur les bénéfices distribués. Ainsi, les recettes brutes de l'IS ont baissé de -4,6% après avoir augmenté de +8,0% en 2001. Les baisses de recettes induites par la dégradation de la situation conjoncturelle ont été accentuées par la poursuite de la suppression de la contribution additionnelle de 10%. Du fait du mécanisme des acomptes et du solde, la baisse des recettes de l'IS a été plus marquée au premier semestre de 2002, les recettes se stabilisant ensuite au second semestre.

Les recettes des impôts sur les salaires et la main d'œuvre ont augmenté de manière conséquente en 2002 (+5,3% après +3,8% en 2001). Cette hausse provient des changements de taux intervenus pour l'assurance garantie salaires (AGS) qui sont intervenus au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de 2002 (le taux est passé respectivement de 0,1 à 0,2% puis de 0,2 à 0,3%).

Le produit net de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les produits progresse de +1,8% en 2002 après une hausse de +1,6% en 2001. La moindre croissance en 2001 tient en grande partie à l'incidence en année pleine de la baisse du taux de TVA intervenue en cours d'année 2000. Elle reflète par ailleurs la bonne tenue de la consommation des ménages en 2002.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont progressé de +2,4% en 2002, en dépit d'une légère diminution de la consommation en produits pétroliers. Cette reprise après deux années consécutives de baisse s'explique par la suppression en juillet de cette année des deux dispositifs d'ajustement automatique de la taxe créés fin 2000 (dont le dispositif de « TIPP flottante »).

Les recettes accéléreraient mécaniquement début 2003

La progression de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages serait mécaniquement plus forte au premier semestre de 2003 puisque toutes les mesures de baisse qui ont récemment affecté l'impôt sur le revenu ont été comptabilisées au quatrième trimestre de 2002. Par ailleurs, les nouvelles mesures de baisse de l'impôt sur le revenu prévues pour 2003 n'affecteraient pas le profil des recettes fiscales avant le second semestre. Le redressement mécanique de l'IR explique le rebond des recettes des administrations publiques au premier semestre de 2003.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et non financières se stabiliserait à des niveaux assez bas, en raison de la dégradation conjoncturelle en 2002 : les hypothèses contenues dans le projet de loi de finances 2003 relatives à la croissance du bénéfice fiscal en 2002 entraîneraient une quasi-stagnation de ces recettes à législation inchangée.

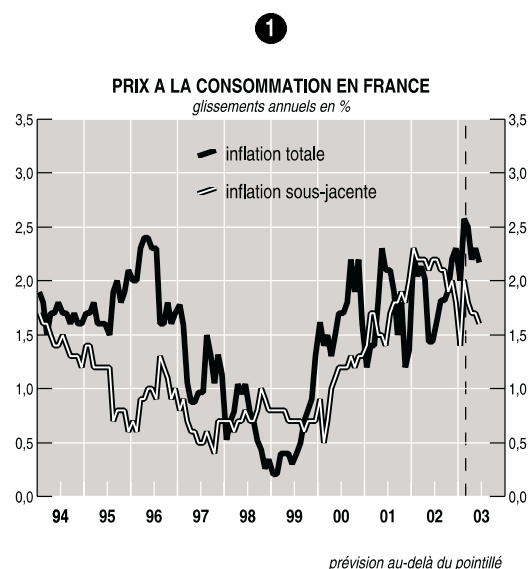
Au premier semestre de 2003, les impôts sur la production et les importations progresseraient au même rythme qu'au second semestre de 2002. Les taux de l'AGS augmentent à nouveau à compter du 1^{er} janvier 2003 (le taux passe de 0,30 à 0,35%), ce qui va accroître légèrement les recettes des impôts sur les salaires et la main d'œuvre. Les recettes de TVA totale grevant les produits progresseraient au même rythme qu'en 2002, à +1,6% en moyenne semestrielle. Les recouvrements de TIPP se stabiliseraient, aucune hausse des tarifs n'étant prévue suite à la suppression du dispositif de la « TIPP flottante » en cours d'année 2002. ■

Prix à la consommation

Après avoir nettement fléchi au printemps 2002 (+1,4% en juin) à la faveur d'effets de base favorables dans l'alimentation et l'énergie, l'inflation s'est redressée au second semestre (+2,3% en décembre), notamment en raison du renchérissement de l'énergie et des services de santé. De son côté, l'inflation sous-jacente⁽¹⁾ s'est stabilisée autour de +2,2% au premier semestre de 2002 puis a décéléré progressivement au second pour revenir à +1,8% en décembre, en raison notamment de la diffusion des baisses passées du cours du pétrole.

Au premier semestre de 2003, l'inflation sous-jacente continuerait de se replier, pour revenir à +1,6% en juin. Sous l'hypothèse d'un taux de change de l'euro proche de 1,08 dollar pour un euro, l'inflation importée se replierait en effet nettement. En outre, compte tenu de la légère remontée du taux de chômage et de la diminution du taux d'utilisation des capacités de production à la fin de 2002, les tensions internes sur les salaires et les prix seraient modérées.

Début 2003, l'inflation totale demeure plus élevée que l'inflation sous-jacente, du fait de la hausse récente du prix du pétrole. Le profil de l'inflation d'ensemble est heurté : décrie en janvier en raison de baisses de prix à l'occasion des soldes plus forts que l'an passé et d'effets de base favorables ; remontée à +2,6% en février en raison d'une période des soldes



plus courte qu'en 2002. Sur le premier semestre de 2003, l'inflation diminuerait pour se situer à +2,2% en juin.

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils (notamment énergie et produits frais), corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

LES PRIX A LA CONSOMMATION

Regroupements (pondérations 2003)	Glissements annuels en fin de semestre						(évolution en %)		
							Moyennes annuelles		
	déc. 2000	juin 2001	déc. 2001	juin 2002	déc. 2002	juin 2003	2000	2001	2002
Alimentation (17,2%)	2,8	6,2	4,9	1,7	1,4	1,1	2,1	5,1	2,6
Tabac (2,0%)	4,5	5,3	5,3	8,4	8,1	10,6	4,6	5,2	8,4
Produits manufacturés (30,1%)	0,4	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	-0,1	0,7	0,7
Énergie (7,3%)	7,8	1,8	-7,5	-5,6	3,8	6,2	12,7	-1,8	-1,6
dont : produits pétroliers (4,3%)	10,6	-0,5	-13,7	-8,7	6,8	8,1	21,7	-5,3	-3,2
Services (43,4%)	0,8	1,2	1,9	2,8	3,4	2,9	0,6	1,4	3,0
dont : loyers-eau (7,3%)	0,2	0,3	0,9	2,4	3,0	2,8	0,3	0,5	2,4
services de santé (5,3%)	0,4	-0,7	-1,7	2,4	7,8	5,4	0,5	-0,6	3,5
transports-communications (5,0%)	-2,8	-1,4	1,4	0,7	0,6	1,8	-1,9	-0,8	1,1
autres services (25,8%)	1,8	2,3	2,9	3,4	3,1	2,5	1,4	2,3	3,3
Ensemble (100%)	1,6	2,1	1,4	1,4	2,3	2,2	1,7	1,7	1,9
Ensemble hors énergie (92,7%)	1,1	2,1	2,2	2,0	2,1	1,8	0,7	2,0	2,2
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,6	2,0	1,3	1,2	2,1	2,1	1,6	1,6	1,7
Inflation sous-jacente (61,5%)⁽¹⁾	1,3	1,5	2,0	2,2	1,8	1,6	1,1	1,7	2,1

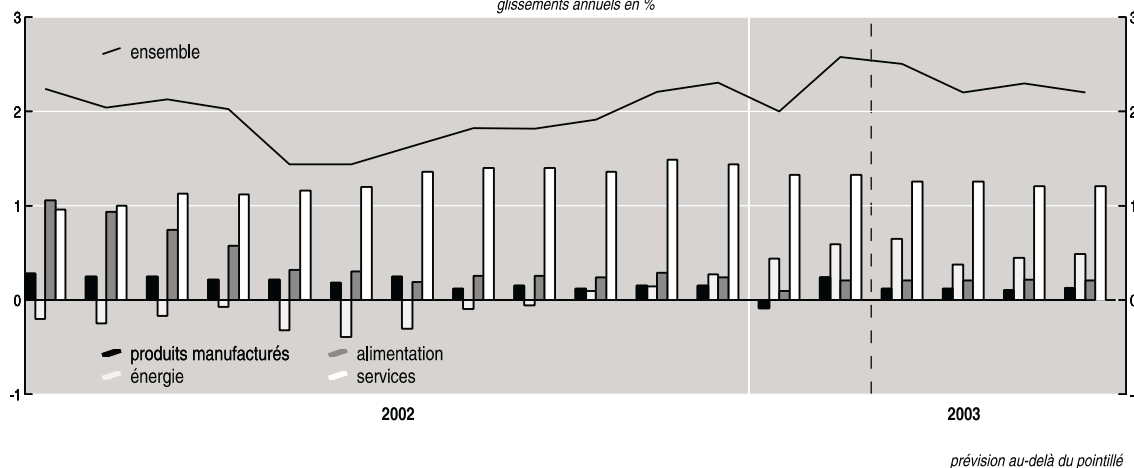
■ Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE

contributions des grands postes

glissements annuels en %



Les prix de l'énergie accélèrent fortement depuis la fin 2002

En 2002, la hausse quasi continue des cours du pétrole a entraîné une remontée des prix des produits pétroliers. L'abandon en juillet dernier de la « TIPP flottante » et du bonus fiscal a amplifié ce mouvement. Le glissement annuel des prix des produits pétroliers s'est ainsi établi à +6,8% en décembre 2002, après -13,7% un an plus tôt, contribuant pour +0,8 point à la hausse de l'inflation sur l'année.

Au premier semestre de 2003, sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours du pétrole autour de 30 dollars le baril de Brent, et d'un taux de change de l'euro voisin de 1,08 dollar pour un euro, le glissement annuel du prix des produits pétroliers progresserait encore ; il s'élèverait à +8,8% en juin 2003, contribuant encore directement à hauteur de +0,1 point à l'élévation de l'inflation.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de plan d'EDF avec l'État, les tarifs de l'électricité pourraient augmenter au premier semestre de 2003. Quant au prix du gaz de ville, il s'accroîtrait aussi, répercutant la hausse du cours du pétrole. Au total, le glissement annuel des prix de l'énergie atteindrait +6,7% en juin 2003, après +3,8% en décembre 2002.

Poursuivant le mouvement observé sur 2002, les prix alimentaires ralentiraient au premier semestre de 2003

Au premier semestre de 2002, les prix des produits alimentaires ont fortement ralenti. Après un pic du glissement annuel à +6,0% en janvier, ils ont entamé un reflux pour s'établir à +1,4% en décembre.

Ce mouvement de décélération sur l'ensemble de l'année concerne tous les produits alimentaires. Après une flambée en janvier 2002, due à des conditions climatiques défavorables, les prix des produits frais ont connu un net repli. S'agissant des autres

produits alimentaires, le mouvement est essentiellement dû à deux facteurs : d'une part, l'accord de neutralisation des prix dans l'industrie et le commerce à l'occasion du passage à l'euro fiduciaire a joué favorablement ; d'autre part, après de fortes augmentations en 2000 et 2001 du fait des crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse, les prix de la viande se sont globalement stabilisés en 2002 (-0,1% en glissement annuel en décembre 2002 contre +8,1% un an plus tôt).

Au premier semestre de 2003, le glissement annuel des prix des produits alimentaires poursuivrait sa décline et s'établirait à +1,2% en juin 2003 : avec la hausse des prix des consommations intermédiaires énergétiques et celle de denrées comme le cacao (conséquence de tensions politiques en Côte d'Ivoire), l'inflation des prix de l'alimentation hors produits frais augmenterait légèrement pour se situer à +1,8% en juin (après +1,4% en décembre) ; en revanche sous l'hypothèse de conditions climatiques moyennes, les prix des produits frais continueraient de décélérer.

Les prix des produits manufacturés cesseraient de ralentir

En 2002, l'inflation des prix des produits manufacturés s'est maintenue basse, le glissement annuel s'établissant à +0,5% en décembre, après +0,7% un an plus tôt. La diffusion des baisses passées des coûts des matières premières, et l'appréciation de l'euro ont favorisé une décélération. A l'inverse, le passage à l'euro fiduciaire a eu un impact légèrement à la hausse : les effets de l'ordre de +0,1% sur les prix de l'habillement-chaussures et de l'ordre de +0,2% sur les prix des « autres produits manufacturés » l'emportent sur l'effet de l'ordre de -0,7% sur les prix des biens durables ⁽²⁾.

(2) cf. dossier de la Note de conjoncture de juin 2002 et encadré de la Note de décembre 2002.

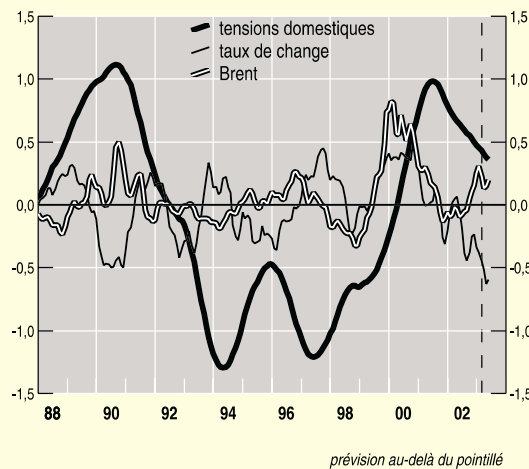
EFFETS SUR L'INFLATION D'UNE HAUSSE DE 20% DU COURS DU BRENT ET D'UNE APPRÉCIATION EFFECTIVE DE 3% DE L'EURO

A l'aide d'une équation macro-économétrique d'inflation ⁽¹⁾, on peut mesurer l'effet d'une hausse durable du cours du Brent. Une hausse de 20% du prix du pétrole a un impact sur l'inflation de l'ordre de +0,1 / +0,2 point à très court terme et un effet de l'ordre de +0,2 / +0,3 point à l'horizon de six mois ; l'effet disparaît quasiment au bout de deux ans.

La hausse du prix du pétrole se traduit par deux phénomènes distincts. D'une part, elle entraîne des effets quasi immédiats dits de « premier tour » correspondant à son impact direct sur les prix des produits pétroliers (carburants, fioul et gaz liquéfié). Le prix du pétrole représente environ un huitième du prix des produits pétroliers ; les dépenses en produits pétroliers représentent 4% de la consommation des ménages. Cet impact direct sur l'inflation via les prix énergétiques disparaît mécaniquement au bout d'un an. D'autre part, une variation du prix du pétrole induit des effets dits de « second tour » : elle accroît les coûts de production, avant de se répercuter sur les prix à la consommation, puis sur les salaires, engendrant alors de nouveau une hausse des coûts de production puis des prix à la consommation. L'effet total s'étale alors sur un horizon plus long.

En conséquence la hausse de 26,6 à 32,0 dollars du baril du Brent (soit +20% environ) au premier trimestre de 2003 aurait un impact comptable direct de +0,1 point ; mais

CONTRIBUTIONS A L'INFLATION



compte tenu des effets de second tour sur les coûts de production, l'impact total serait de +0,2 point à très court terme, et de +0,3 point à l'horizon de juin 2003.

Toutefois cet effet est en partie compensé par l'appréciation de l'euro (cf. graphique) ; la hausse d'environ 3% au premier trimestre aurait ainsi un effet de l'ordre de -0,2 point sur l'inflation en juin. ■

(1) Cf. O. Biau et N. Sobczak : « Prévoir l'inflation en France », dossier de la Note de conjoncture de juin 2001.

En janvier 2003, les baisses de prix dues aux soldes d'hiver ont été en moyenne plus fortes qu'en 2002 : les prix de l'« habillement-chaussures » ont reculé de -7,7% en variation mensuelle contre -4,6% un an plus tôt. Mais la période des soldes a été plus courte qu'en 2002 : les prix de ce secteur ont donc fortement accéléré en février (+2,2% en glissement annuel) et retrouveraient leur rythme tendanciel dès mars (+0,5% en glissement annuel). Les prix des « autres produits manufacturés » ont également diminué, en raison notamment des promotions.

Au cours des prochains mois, malgré la remontée récente des prix de vente industriels liée surtout au renchérissement des prix de l'énergie, les faibles progressions mensuelles fin 2002 conduiraient le glissement annuel à rester bas (à +0,4% en juin 2003).

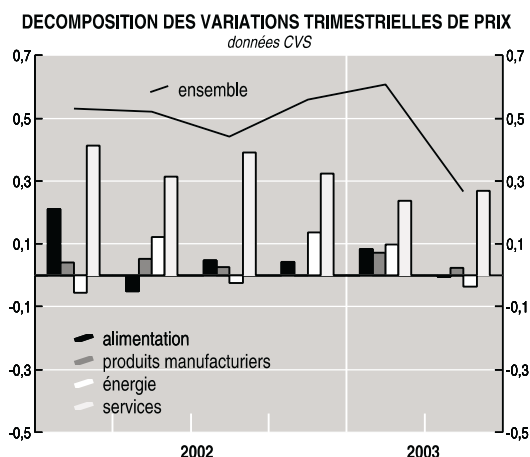
Les prix des services seraient un peu moins dynamiques début 2003

Les prix des services ont continué d'accélérer, le glissement annuel passant de +1,9% fin 2001 à +3,4% fin 2002. A côté de la vigueur des coûts salariaux, cette hausse tient pour partie au passage à l'euro fiduciaire en janvier 2002. Puis d'autres fac-

teurs sont entrés en jeu : notamment, le rythme de progression des loyers s'est accru et les prix des services de santé ont fortement augmenté.

Les prix du secteur « loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères » ont en effet nettement accéléré en 2002. Ce mouvement est dû à la conjugaison de trois facteurs. Dans le secteur HLM, après l'arrivée à son terme du gel des tarifs, les loyers ont enregistré une hausse de 2,9% sur 2002. En outre, l'accélération en 2001 de l'indice du coût de la construction (ICC) s'est répercutée sur les loyers du secteur privé (+3,0% fin 2002 en glissement annuel, après +2,3% fin 2001). Enfin, la sortie du calcul du glissement annuel de la baisse liée à l'application du deuxième volet de la suppression du droit de bail a provoqué un rebond. Au premier semestre de 2003, avec le ralentissement de l'ICC observé en 2002, les prix du secteur « loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères » décélèreraient légèrement. Le glissement annuel s'établirait à +2,7% en juin, après +3,0% en décembre.

Les prix des services de santé ont aussi fortement accéléré en 2002 (+7,8% en décembre 2002, après -1,7% un an plus tôt). Plusieurs mesures de revalorisation ont en effet été mises en œuvre : hausses des tarifs de la consultation (de 17,53 euros à 18,5 euros



le 1^{er} février, puis à 20 euros le 1^{er} juillet) et de la visite (de 23,5 euros à 30 euros à partir du 1^{er} octobre) des médecins généralistes ; augmentation du prix des actes des infirmiers et revalorisations de certains médecins spécialistes. L'accélération des prix de la santé a contribué pour près de +0,5 point à la hausse de l'inflation totale en 2002. Malgré les hausses en février et avril des tarifs des spécialistes, le glissement annuel des prix de la santé reculerait au cours du premier semestre de 2003 pour s'établir à +4,6% en juin 2003.

Les prix des services de transport ont quant à eux pâti de la hausse des cours du pétrole. L'inflation dans les transports aériens a baissé fin 2002, en partie du fait de la sortie du calcul du glissement annuel des fortes augmentations des primes d'assurance l'année précédente ; mais dès le début de 2003 les prix des transports aériens ont retrouvé un rythme soutenu (+10,3% en glissement annuel en février), en dépit d'une intensification de la concurrence liée au développement des compagnies à bas coûts. En outre, les hausses estivales de tarifs des transports combinés et ferroviaires ont été supérieures à celles enregistrées en 2001. En février 2003, les prix des services de transports ont donc progressé de 4,5% en glissement annuel. Au cours des mois à venir, les prix des transports resteraient dynamiques en raison de la fermeté des cours du pétrole.

Par ailleurs, la baisse des prix des services de communications s'est amoindrie en 2002. Le glissement des prix des services de télécommunication a été de -0,1% sur l'année (-1,6% en décembre 2001). La baisse des tarifs des appels d'un poste fixe vers un téléphone mobile intervenue au premier semestre a été contrebalancée par l'augmentation du prix de l'abonnement à France Télécom. Au premier semestre de 2003, les prix des services de communications baisseraient de nouveau avec la poursuite des baisses des tarifs dans la téléphonie fixe et mobile ⁽³⁾.

En 2002, l'inflation des prix des « autres services ⁽⁴⁾ » s'est maintenue élevée : le glissement annuel s'est établi à +3,1% en décembre 2002 (+2,9% en

décembre 2001). A côté de la vigueur des coûts salariaux, ceci est essentiellement imputable à un effet défavorable du passage à l'euro fiduciaire sur les prix (impact sur les prix des « autres services » estimé à +0,6%, essentiellement concentré sur janvier 2002), qui s'est conjugué aux hausses saisonnières, notamment dans la restauration (+1,2% en variation mensuelle en janvier 2002), les cafés (+2,6%) et la coiffure (+0,9%). Les services d'assurance ont par ailleurs enregistré des hausses de tarifs plus marquées que les années précédentes en raison de la forte augmentation des frais d'indemnisation. L'effet euro dans les « autres services » aurait en revanche été limité après janvier 2002. Au premier semestre de 2003, en raison de la sortie du calcul du glissement du surcroît de hausses imputable à l'effet euro, les prix des « autres services » ralentiraient. Le glissement annuel diminuerait à +2,6% en juin 2003, après +3,1% en décembre 2002.

Au total pour le premier semestre de 2003, du fait des effets de base favorables dans la santé et dans les « autres services », le glissement annuel des prix de l'ensemble des services se replierait, atteignant +2,8% en juin (contre +3,4% en décembre).

Le tassement de l'inflation sous-jacente se poursuivrait

Résultant des évolutions contrastées des prix des produits manufacturés et des prix des services, l'inflation sous-jacente s'est stabilisée au premier semestre de 2002 autour de +2,2%, après deux années de hausses. Puis elle a entamé une lente décélération pour s'établir à +1,8% en décembre 2002. Elle reviendrait à +1,6% en juin 2003. En effet, avec la diminution du taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière, et la remontée du taux de chômage, les tensions domestiques sur les prix s'affaiblissent. De plus, compte tenu de l'appréciation de l'euro, l'inflation importée déclinerait au prochain semestre, en dépit de la hausse des cours du pétrole. A ces facteurs s'ajouteraient des effets ponctuels bénéfiques correspondant aux sorties des surcroûts de hausses liés à l'impact du passage à l'euro du calcul du glissement annuel.

L'inflation totale demeurerait plus élevée que l'inflation sous-jacente du fait de la hausse récente du prix du pétrole. Après les fluctuations en début d'année, liées à l'effet des soldes, l'inflation diminuerait pour se situer à +2,2% en juin 2003, après +2,3% en décembre. ■

(3) A compter de janvier 2003, l'indice des prix comprend les services de la téléphonie mobile.

(4) Le secteur « autres services » regroupe les services pour l'habitation, les services financiers et d'assurance, le secteur hôtels-café-restaurants, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistances maternelles, maison de retraite).

Emploi

En 2002, l'emploi a enregistré une augmentation de +95 000 postes, en net retrait par rapport à l'année précédente (environ +280 000). Le ralentissement, particulièrement sensible en première partie d'année, a affecté principalement l'emploi salarié des secteurs concurrentiels (+60 000 en 2002 après +240 000 en 2001). L'emploi industriel a reculé (-90 000), celui du bâtiment s'est stabilisé, tandis que celui dans le tertiaire marchand a continué de progresser en 2002 (+150 000 après +230 000 en 2001).

Au premier semestre de 2003, l'emploi salarié dans les secteurs marchands augmenterait sur un rythme comparable à celui enregistré au second semestre de 2002 (+0,2% soit +35 000 emplois). L'emploi total serait quasiment stable sur la première moitié de l'année.

L'emploi salarié marchand a fortement ralenti en 2002 mais ne décélérerait plus au début de 2003

Le ralentissement de l'emploi salarié concurrentiel amorcé en 2001 s'est accentué en 2002 (+0,4% après +1,5% en glissement annuel). Avec +60 000 postes de travail supplémentaires dans ces secteurs, l'année 2002 a enregistré un nombre de créations nettement inférieur à celui observé l'année précédente (+240 000).

Les créations d'emplois ont fortement ralenti au premier semestre de 2002 : +0,1% en glissement, contre +0,6% au semestre précédent. La baisse de l'activité économique fin 2001 en a été le principal déterminant. Compte tenu d'un décalage usuel avec le léger rebond d'activité en début d'année, la crois-

ÉVOLUTIONS ET NIVEAUX DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels Taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels Taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2001		2002		2003	2000	2001	2002	2000	2001	2002
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	0,9	0,6	0,1	0,3	0,2	3,9	1,5	0,4	15108	15348	15409
Industrie (y compris construction)	0,4	-0,3	-1,0	-0,6	-0,6	2,4	0,2	-1,6	5383	5394	5307
Industries agro-alimentaires	0,7	0,3	0,1	0,5	0,7	1,7	1,0	0,6	574	580	583
Énergie	-0,1	-0,8	-0,8	-0,8	-1,7	1,1	-1,0	-1,6	247	245	241
Construction	1,0	0,9	0,1	0,1	0,0	4,2	1,9	0,2	1231	1255	1258
Industrie manufacturière	0,2	-0,8	-1,5	-1,1	-0,9	2,0	-0,6	-2,7	3331	3314	3225
dont :											
Biens de consommation	-0,8	-0,9	-1,2	-1,0	-	-0,3	-1,7	-2,2	712	700	685
Automobile	1,1	0,1	-1,1	-1,1	-	4,0	1,1	-2,2	293	297	290
Biens d'équipement	0,6	-0,5	-1,6	-1,1	-	2,3	0,1	-2,7	835	836	813
Biens intermédiaires	0,3	-1,0	-1,8	-1,2	-	2,6	-0,7	-2,9	1491	1481	1437
Tertiaire essentiellement marchand	1,2	1,0	0,7	0,8	0,6	4,8	2,3	1,5	9725	9954	10102
dont :											
Commerces	1,2	1,4	0,7	0,6	-	2,9	2,6	1,3	2882	2959	2999
Transports	1,5	0,8	0,5	-0,1	-	4,7	2,3	0,4	1038	1062	1066
Services marchands (y compris intérim)	1,0	0,9	0,8	1,1	-	6,4	2,0	1,9	5132	5238	5342
Activités financières	1,2	0,8	0,1	-0,2	-	1,0	0,9	-0,3	673	695	695
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	1,4	0,9	0,9	6599	6661	6724
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	2,4	1,1	0,4	24226	24509	24604

■ Prévission
(1) Secteurs EB-EP

La politique d'aide à l'emploi marchand a été réorientée

En 2002, la politique d'aide à l'emploi marchand a eu globalement sur l'emploi un effet sensiblement inférieur à celui observé l'année précédente : environ +20 000 emplois créés contre +60 000 en 2001. Ce ralentissement résulte de l'atténuation des effets favorables à court terme de la réduction du temps de travail (RTT), ainsi que de la poursuite du repli des entrées dans les dispositifs spécifiques.

La réduction collective du temps de travail a constitué le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand en 2002, comme les trois années précédentes. Jusqu'à la mi-2001, la RTT avait essentiellement concerné les entreprises de plus de 20 salariés, dans le cadre de la baisse de la durée légale début 2000. En 2002, les entreprises de 20 salariés ou moins ont à leur tour été concernées par la baisse de la durée légale ; mais compte tenu d'un champ plus étroit et d'une moindre diffusion au sein de ces petites entreprises, le nombre de salariés passés « à 35 heures » en 2002 a été bien inférieur à celui des années précédentes. En tenant compte des délais d'embauche, les effets estimés de la RTT sont par conséquent moins importants : environ +50 000 emplois auraient été créés, après +70 000 en 2001 et +140 000 en 2000.

Les différentes mesures d'allègements fiscaux, portant notamment sur la TVA dans le bâtiment et sur la part liée à l'emploi dans la taxe professionnelle des entreprises, auraient eu en 2002 un effet comparable à celui de l'année précédente (+10 000 emplois environ).

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (exonérations à l'embauche, contrat initiative emploi, formation en alternance), ils ont contribué au ralentissement des créations d'emploi en 2002, compte tenu de la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires : l'effet cumulé sur l'emploi est estimé à -40 000 environ en 2002, après -20 000 en 2001. Plus précisément, compte tenu des aménagements des dispositifs respectifs, les embauches relatives à l'abattement en faveur du temps partiel ont fortement reculé (environ 50 000 de moins qu'en 2001), de même que les entrées en contrat initiative emploi (-35 000 environ). Le dispositif d'exonération à l'embauche du premier salarié a en outre été supprimé à partir du 1^{er} janvier 2002. En revanche, s'agissant du contrat « jeunes en entreprises », mis en place à partir du 1^{er} juillet 2002 et qui vise à faciliter l'insertion durable des jeunes sans qualification sur le marché du travail, les entrées ont été plus nombreuses que prévu (+40 000 au second semestre). De leur côté, les entrées en formation en alternance ont été moins dynamiques que les deux années précédentes (-30 000), en raison notamment de la conjoncture maussade.

Le nombre d'entrées dans le secteur non marchand a reculé

En 2002, 284 000 contrats emploi-solidarité (CES) ont été conclus, contre 296 000 en 2001. Après plusieurs années de hausse, le nombre d'entrées en contrats emploi-consolidé (CEC, y compris avenants de reconduction) a cessé d'augmenter en 2002 : 137 000 contre 141 000 en 2001. Les entrées en emplois-jeunes ont également fléchi en 2002 pour la deuxième année de suite (56 000 contre 62 000).

Dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (hors allègements généraux de cotisations sociales et réduction du temps de travail)

(en milliers)

	Flux d'entrées			Nombre de bénéficiaires (glissement annuel en fin d'année)		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Emploi aidé dans le secteur marchand *	923	800	641	-70	-135	-189
dont :						
Abaissement des coûts salariaux	425	306	178	-86	-138	-167
<i>dont Abattement temps partiel</i>	180	121	68	-27	-87	-78
<i>Contrat initiative emploi</i>	138	89	53	-34	-41	-48
<i>Exonérations à l'embauche</i>	107	96	57	+2	-10	-41
Formation en alternance	444	443	410	+36	+9	-23

* Seules des principales mesures sont détaillées ici.
Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unédic

Dispositifs d'aide à l'emploi non marchand

(en milliers)

	Flux d'entrées (y compris reconduction de contrats)			Nombre de bénéficiaires (glissement annuel en fin d'année)		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002*
Emploi aidé dans le secteur non marchand	563	500	477	+3	-18	-15
Contrats Emploi Solidarité	354	296	284	-39	-35	-9
Contrats Emploi Consolidé	133	141	137	+14	+9	-3
Contrats Emploi Ville	2	1	0	-1	-1	-1
Emploi Jeunes	74	62	56	+29	+9	-2

* Estimations Dares et Insee pour les stocks de bénéficiaires des 6 derniers mois ; données arrêtées au 28 février 2003..
Sources : Dares, CNASEA

ENCADRÉ (SUITE) : LES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI EN 2002

Dans le secteur non marchand, les politiques d'aides à l'emploi auraient conduit à la suppression nette d'environ -15 000 emplois en 2002, comme en 2001. Le profil infra-annuel du nombre de bénéficiaires est néanmoins très contrasté : l'emploi non marchand aidé a ainsi diminué d'environ 30 000 au second semestre, après avoir augmenté d'environ 20 000 personnes au premier se-

mestre. La bonne tenue des entrées en CES au premier semestre de 2002 s'est traduite par une baisse du nombre de bénéficiaires moins importante en 2002 que l'année précédente (-10 000 environ contre -35 000 en 2001). En revanche, les nombres de bénéficiaires d'emplois-jeunes comme de CEC ont légèrement diminué pour la première fois en 2002. ■

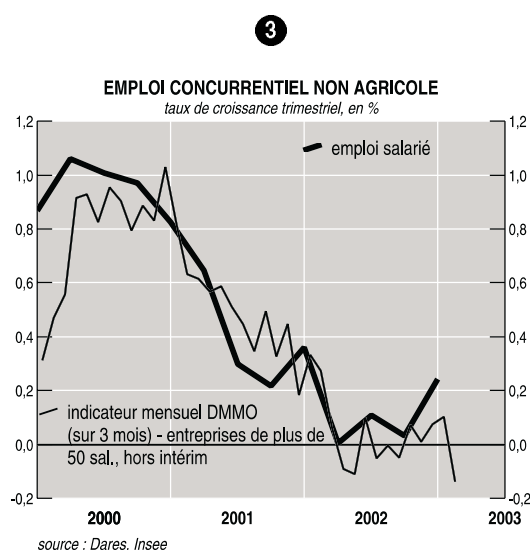
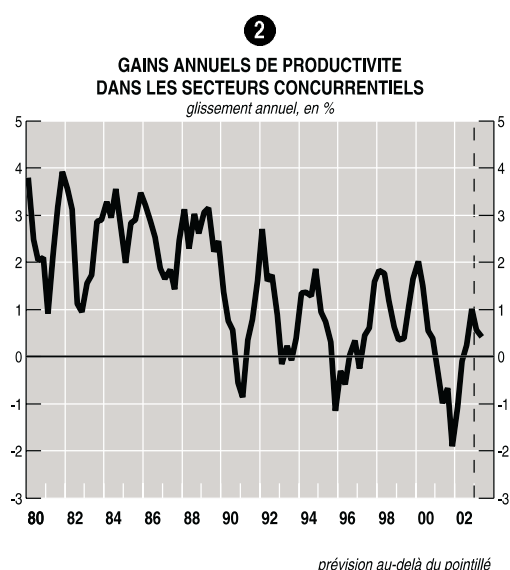
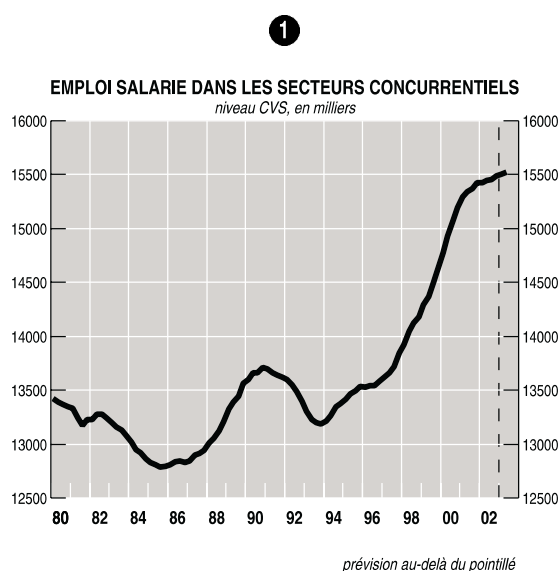
sance de l'emploi s'est ensuite redressée au second semestre de 2002, atteignant +0,3% en glissement semestriel. Ce faisant, les entreprises ont renoué avec des gains de productivité apparents du travail (+1,1% en glissement annuel fin 2002, cf. graphique 2), après des pertes enregistrées en 2001 (-2,1% en fin d'année).

Dans les établissements de 50 salariés ou plus, l'emploi, stable tout au long de l'année 2002, se serait affaibli début 2003 : selon l'indicateur issu des déclarations mensuelles de mouvements de main d'œuvre (DMMO), la croissance mensuelle s'établit à -0,2% en janvier 2003 après 0,0% en décembre 2002.

Compte tenu du ralentissement de l'activité à la fin 2002 et des délais d'ajustement de l'emploi à la croissance, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels progresserait sur un rythme moins important au premier semestre de 2003 (+0,2%). L'effet global de la politique publique d'aide à l'emploi marchand serait nul : les effets de court terme de la réduction du temps de travail s'essoufferaient et l'ensemble des dispositifs spécifiques (formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, contrat initiative emploi, exonérations de cotisations à l'embauche) contribueraient négativement à la croissance de l'emploi marchand.

Les pertes d'emplois se poursuivraient dans l'industrie

Les pertes d'emplois salariés dans l'industrie manufacturière (non compris les intérimaires employés dans le secteur) enregistrées au second semestre de



2001 (-0,8% en glissement semestriel) se sont accentuées au premier semestre de 2002 (-1,5%) et poursuivies au second (-1,1%). Cette dégradation affecte principalement les secteurs des biens d'équipement et des biens intermédiaires, particulièrement exposés au ralentissement mondial depuis 2001.

Début 2003, l'emploi salarié dans ces branches reste mal orienté : selon l'indicateur issu des déclarations mensuelles de mouvements de main d'œuvre (DMMO), l'évolution de l'emploi salarié dans les établissements industriels de 50 salariés ou plus s'établissait à -0,2% en janvier, après -0,1% en moyenne sur le quatrième trimestre de 2002. Aussi, en phase avec les perspectives d'embauches des industriels interrogés dans l'enquête de conjoncture de janvier (cf. graphique 4), l'emploi continuerait de baisser sur un rythme comparable : au premier semestre de 2003, la baisse serait de -0,9% (en glissement).

L'emploi salarié se stabiliserait dans la construction

Le ralentissement de l'emploi salarié dans la construction (hors intérimaires) amorcé en 2001, s'est accentué en 2002 : +0,2% en glissement annuel (soit +3 000 emplois) après +1,9% en 2001. Cet infléchissement masque un profil infra-annuel heurté : les entreprises du secteur ont en effet ressenti de moindres difficultés de recrutement à l'été, coïncidant avec des embauches dynamiques au troisième trimestre (+0,4% en glissement trimestriel) ; le secteur a en revanche enregistré des pertes d'emplois au quatrième trimestre (-0,2%).

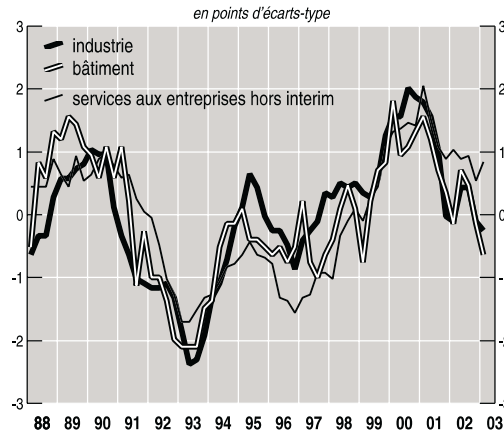
En ce début d'année, l'opinion des chefs d'entreprise quant aux perspectives d'emploi et d'activité révèle de l'attentisme. Aussi au premier semestre de 2003, l'emploi salarié dans la construction serait stable, en phase avec une activité peu dynamique.

L'emploi dans le tertiaire marchand décèlerait légèrement

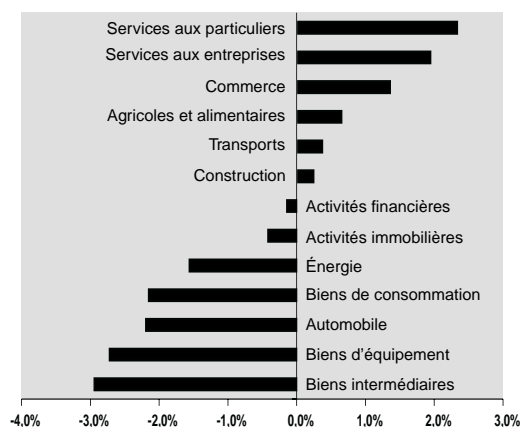
L'emploi salarié dans le tertiaire marchand a continué de ralentir en 2002 (+1,5% en glissement annuel en fin d'année après +2,3% en 2001). Tous les secteurs ont souffert du ralentissement, et plus sensiblement le commerce et les transports, en phase avec l'activité dans ces secteurs.

En lien avec la baisse de l'emploi industriel, l'emploi intérimaire a reculé au cours des trois premiers trimestres de 2002 (cf. graphique 6). Néanmoins, il a accéléré en fin d'année : sur l'ensemble de l'année, l'intérim a enregistré 5 000 créations d'emplois après 53 000 pertes en 2001.

4
SOLDES D'OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES
SUR LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

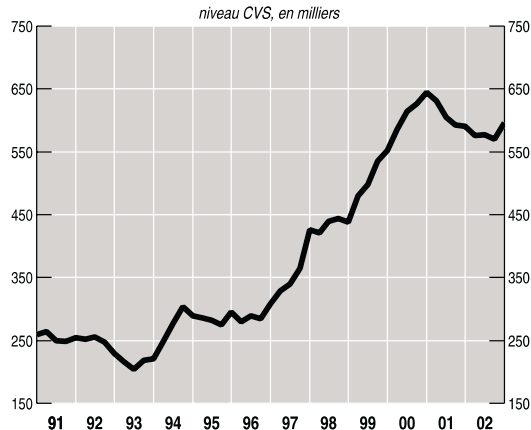


5
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ
DANS LES SECTEURS CONCURRENTIELS EN 2002



6

L'EMPLOI INTERIMAIRE



Le premier indicateur concernant l'intérim début 2003 est plutôt mal orienté : l'indicateur de l'Unédic est en recul de 5,9% en janvier. Toutefois, selon les chefs d'entreprise dans le commerce, les transports et les services, les perspectives concernant l'emploi sont globalement stables. Au premier semestre de 2003, en phase avec une croissance d'activité quasiment maintenue à un bon niveau dans ces secteurs, l'emploi salarié tertiaire concurrentiel ne décélérerait que légèrement : la hausse serait de +0,6% en glissement semestriel, après +0,8% fin 2002.

L'emploi reculerait dans le tertiaire non marchand

L'emploi salarié dans le secteur tertiaire non marchand a légèrement accéléré en 2002 : +0,9% en glissement annuel comme en 2001. En effet, les créations d'emplois sous contrats classiques dans les collectivités territoriales et dans le secteur associatif, plus dynamiques qu'en 2001, ont compensé la baisse du nombre de bénéficiaires de contrats emploi solidarité (CES).

Au premier semestre de 2003, l'emploi salarié dans le tertiaire non marchand reculerait de 0,2% , en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires de contrats emploi jeunes.

L'emploi total continuerait de ralentir en 2003

L'emploi non salarié a continué de baisser en 2002, de l'ordre de -30 000 emplois. En particulier, la baisse tendancielle de l'emploi non salarié agricole s'est poursuivie, et l'emploi non salarié a fortement reculé dans le secteur tertiaire.

En raison du fort ralentissement de l'emploi salarié concurrentiel en 2002, l'emploi total a progressé sur un rythme nettement inférieur à celui enregistré l'année précédente : environ +95 000 emplois ont été créés sur l'année après +280 000 en 2001.

Le ralentissement se poursuivrait au début de 2003 : au cours du premier semestre, l'emploi total serait globalement stable (+4 000 environ). ■

Chômage

A la fin du mois de janvier 2003, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 470 000 personnes. La progression du chômage, entamée à la mi-2001, a été sensible au premier semestre de 2002. Après s'être stabilisé entre juillet et octobre, le nombre de chômeurs a augmenté entre novembre et janvier 2003. Au total, dans un contexte de ralentissement des créations d'emplois et de progression toujours soutenue de la population active, le taux de chômage a augmenté de 0,3 point sur l'ensemble de l'année 2002 ; fin janvier 2003, il s'est établi à 9,1%.

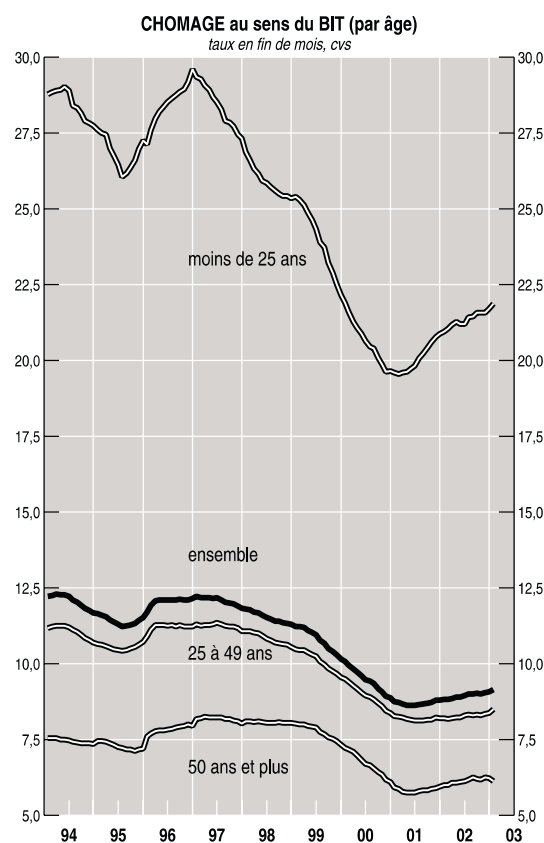
L'augmentation du chômage affecte essentiellement les hommes quel que soit leur âge, le nombre global de femmes au chômage ayant pour sa part légèrement diminué en 2002.

Avec la faible progression de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels et la baisse du nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand, le taux de chômage continuerait d'augmenter au cours des prochains mois. Malgré une offre de travail en moindre progression, il s'élèverait à 9,3% en juin 2003.

Le chômage augmente à nouveau sensiblement depuis trois mois

En lien avec de faibles créations d'emplois, le chômage au sens du BIT avait fortement augmenté au premier semestre de 2002, avec environ 65 000 chômeurs de plus entre décembre 2001 et juillet 2002 ; il s'était ensuite stabilisé jusqu'au mois d'octobre. Le nombre de chômeurs augmente à nouveau depuis, de près de 50 000 personnes en trois mois. Le taux de chômage au sens du BIT a ainsi augmenté de 0,2 point au cours du premier semestre de 2002, puis de 0,1 point au second semestre. Il s'est établi à 9,1% de la population active en décembre 2002 comme en janvier 2003.

1



L'examen des flux d'entrées et de sorties des demandeurs d'emplois en fin de mois à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) reflète la précarisation du marché du travail au cours des derniers mois. Les entrées à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée, qui représentent plus du quart des motifs d'inscription, étaient stabilisées entre janvier et août

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS									(en %)		
	2001				2002				2003	Moyennes annuelles		
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} S.	2000	2001	2002
Ensemble	8,7	8,6	8,7	8,8	8,9	9,0	9,0	9,1	9,3	9,5	8,7	8,9
Moins de 25 ans	19,6	19,8	20,4	20,9	21,2	21,2	21,6	21,7	-	20,7	20,0	21,3
25 à 49 ans	8,2	8,1	8,1	8,2	8,2	8,3	8,3	8,4	-	9,0	8,2	8,3
50 ans et plus	5,8	5,8	5,8	5,9	6,1	6,1	6,2	6,2	-	6,7	5,8	6,1

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2002.

2002, et ont repris leur forte augmentation depuis cinq mois. Cette augmentation est à rapprocher du recours récemment accru à de tels contrats par les entreprises : 63% des embauches au deuxième trimestre de 2002, contre 61% un an plus tôt ⁽¹⁾. En outre, les premières entrées à l'ANPE ont augmenté d'environ 10% au second semestre de 2002 par rapport au premier semestre. Les entrées pour licenciement autre qu'économique continuent pour leur part d'augmenter régulièrement. En revanche, les entrées à la suite d'un licenciement pour cause économique, qui s'étaient fortement accrues entre la mi-2001 et avril 2002 parallèlement à la remontée du chômage, ont diminué de près de 20% au second semestre par rapport aux six mois précédents. Les entrées consécutives à une fin de mission d'intérim se sont par ailleurs stabilisées depuis le début de l'année 2002. S'agissant des sorties de l'ANPE, elles se sont stabilisées depuis cinq mois, après avoir fortement augmenté jusqu'en août ; les reprises d'emploi sont notamment en diminution depuis juillet 2002. La mise en oeuvre du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) a par ailleurs entraîné une augmentation des radiations administratives pour non-présentation à une convocation. Celle-ci serait néanmoins compensée en grande partie par une baisse des sorties pour absence au contrôle.

Le chômage des jeunes continue de remonter régulièrement

Les jeunes ont été les premiers touchés par la remontée du chômage, entamée dès mars 2001 pour les hommes de cette classe d'âge. Profitant d'une conjoncture favorable, mais aussi de dispositifs spécifiques en leur faveur, ils avaient été les principaux bénéficiaires de la baisse du chômage observée précédemment : 200 000 jeunes chômeurs de moins entre début 1997 et début 2001.

Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont traditionnellement plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2002, 42% des jeunes salariés occupaient un emploi « à durée limitée » ⁽²⁾ contre seulement 8% des salariés adultes. Or ce type d'emploi s'ajuste plus rapidement aux fluctuations de l'activité. En outre, le travail temporaire, qui s'est fortement replié entre février 2001 et juillet 2002, concerne davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes. Le chômage des hommes de cette tranche d'âge a ainsi augmenté régulièrement, d'environ 20 000 sur l'ensemble de l'année 2002 ; celui des jeunes femmes a en revanche progressé de moins de 10 000 sur la même période. Cette remontée du chômage des jeunes s'explique également par la fin de la montée en charge du dispositif emplois-jeunes et par le moindre dynamisme en 2002 des contrats en alternance par rapport aux années précédentes (410 000 entrées contre 445 000 en 2000 et en 2001).

En janvier 2003, le taux de chômage des jeunes est en hausse de 0,9 point sur un an, soit +1,2 point chez les jeunes hommes et +0,5 point chez les jeunes femmes. Il s'est ainsi établi à 21,9% des actifs de moins de 25 ans (19,9% des jeunes hommes et 24,4% des jeunes femmes), retrouvant son niveau de janvier 2000.

Le chômage des hommes de 25 à 49 ans augmente assez fortement

Le contraste entre hommes et femmes est encore plus sensible pour les personnes de 25 à 49 ans. En lien avec le fort ralentissement des créations totales d'emplois et plus particulièrement avec la baisse des effectifs dans l'industrie, le chômage des hommes de cette catégorie d'âge est en hausse régulière depuis mai 2001. Il a ainsi augmenté de 60 000 sur l'ensemble de l'année 2002. Le nombre de femmes de 25 à 49 ans au chômage avait au contraire poursuivi sa lente diminution au cours du premier semestre de 2002, avec environ 15 000 chômeuses de moins ; il s'est stabilisé depuis l'été 2002. Cette évolution est à relier à la hausse encore soutenue de l'emploi salarié tertiaire marchand, majoritairement féminin (55% de femmes fin 2001, contre 30% dans l'industrie).

Fin janvier 2003, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'est ainsi établi à 8,5%. En hausse de 0,6 point sur un an, celui des hommes a retrouvé son niveau de février 2000 (à 7,6%), tandis que celui des femmes a diminué de 0,1 point sur un an (à 9,5%).

Le chômage des 50 ans et plus augmente faiblement

Le chômage des actifs de 50 ans et plus avait baissé plus tardivement et moins massivement que celui des autres actifs. La baisse n'avait en effet débuté qu'en septembre 1999 pour cette tranche d'âge, bien après celle des jeunes (octobre 1996) et des adultes de 25 à 49 ans (septembre 1997). Mais il était reparti à la hausse à la mi-2001 en même temps que les autres classes d'âge. Le nombre d'hommes de 50 ans et plus au chômage a encore augmenté d'environ 20 000 en 2002, la hausse étant cependant moins élevée au second semestre qu'au premier ; le chômage des femmes de cette catégorie d'âge est en revanche quasiment stable sur la même période.

Pour les plus de 50 ans, au ralentissement général de l'emploi s'est ajoutée la diminution du nombre de bénéficiaires de préretraites (cf. *tableau sur les bénéficiaires des politiques d'emploi*). Le taux de chômage des 50 ans et plus a atteint 6,1% en janvier 2003, en hausse de 0,1 point sur un an.

(1) Selon les déclarations de mouvements de main d'œuvre (DMMO).

(2) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé (source : enquête emploi).

La population active aurait moins progressé en 2002

L'accroissement de la population active potentielle⁽³⁾ aurait été moins fort en 2002 que lors des années précédentes (+200 000 contre +260 000 en 2000 et +240 000 en 2001).

En effet, le vieillissement de la population se traduisant par une diminution de la classe d'âge la plus active (25-54 ans), l'augmentation tendancielle de la population active s'est atténuée en 2002 : +150 000 sur l'année après +190 000 en 2001 (cf. encadré). S'est ajouté l'effet de flexion conjoncturelle de l'activité lié à l'atonie du marché du travail, décourageant environ 15 000 personnes supplémentaires d'entrer sur le marché du travail.

A l'inverse, en 2002 encore, l'effet net des politiques de l'emploi a contribué positivement à l'évolution de la population active potentielle, mais insuffisamment pour compenser le ralentissement de la population active tendancielle et la flexion conjoncturelle. Depuis la mi-2001, la convention de l'Unédic mettant en œuvre le Plan d'aide au retour à l'emploi (Pare) a en effet entraîné l'extinction progressive de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) et la suppression du dispositif de conventions de conversion. La baisse du nombre de bénéficiaires de préretraites de l'ARPE (environ -35 000 en 2002) ou des mesures d'accompagnement des restructurations (-10 000 début 2002) a donc induit de moindres retraits du marché du travail qu'auparavant. Parmi les mesures de préretraites financées par l'État, la montée en charge du dispositif de Cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS) a permis de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités de l'Allocation spécifique du fonds national pour l'emploi (ASFNE). Enfin, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs a fortement diminué sur l'ensemble de l'année dernière (-20 000).

Bénéficiaires des politiques de l'emploi jouant sur la population active

évolutions annuelles au 31 décembre

(glissements annuels en fin d'année, en milliers)

	2000	2001	2002
Stages et actions d'insertion et de formation	-13	-2	-18
Auprès des adultes	-13	-2	-18
Auprès des jeunes	0*	0*	0*
Mesures d'accompagnement des restructurations et des préretraites	-17	-43	-47
Conventions de conversion	-11	-19	-10
Préretraites ASFNE	-14	-14	-10
ARPE	+2	-14	-36
CATS	+5	+4	+9
Total des sorties de population active	-31	-45	-65

*Estimation Insee

Sources : Évaluations Dares, Unédic, données arrêtées au 28 février 2003

La population active observée, telle qu'elle résulte des évaluations conjoncturelles de l'emploi et du chômage, a connu en 2002 une évolution un peu moins dynamique que celle de la population active potentielle (cf. encadré). La moindre hausse de l'emploi total observée au second semestre, liée au recul de l'emploi non marchand aidé et en dépit de l'accélération de l'emploi concurrentiel, est compensée par un léger ralentissement de la population active. Par suite, l'augmentation du chômage a été du même ordre de grandeur au premier et au second semestre.

La hausse du chômage se poursuivrait au premier semestre de 2003

L'accroissement de la population active potentielle serait encore moins fort en 2003 (+120 000). L'augmentation tendancielle de la population active continuerait en effet de s'atténuer (+130 000 sur l'année).

(3) Les évolutions de la population active « potentielle » sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites, ...).

Bouclage de la population active

	Glissements semestriels, en milliers - CVS					Glissements annuels, en milliers - Brut		
	2001		2002		2003	2000	2001	2002
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.			
Emploi total	-161	+117	+60	+34	+4	+619	+283	+95
Contingent	-11	-14	0	0	0	-41	-24	0
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+150	+103	+60	+34	+4	+578	+259	+95
dont : Emploi salarié concurrentiel	+144	+89	+17	+43	+35	+569	+238	+63
Emploi non marchand aidé	-15	-4	+19	-33	-48	+3	-18	-17
(2) Chômage au sens BIT	-62	+63	+48	+41	+60	-317	+10	+94
(3) Population active observée = (1)+(2)	+88	+166	+108	+75	+64	+261	+269	+188
(4) Projection de population active tendancielle	+96	+95	+79	+69	+64	+182	+191	+148
(5) Effet de flexion du chômage	+1	+1	-6	-6	-9	+52	+3	-13
(6) Effet des mesures de politique de l'emploi	+10	+35	+32	+28	+9	+31	+45	+65
(7) Population active potentielle = (4)+(5)+(6)	+108	+131	+104	+90	+64	+264	+239	+201
(7) Défaut de bouclage = (3)-(7)	-20	+35	+4	-15	0	-3	+30	-13

Prévision

L'EXERCICE DE BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

L'exercice de bouclage consiste à mettre en parallèle deux mesures de la population active : « observée » et « potentielle ». La différence entre ces deux mesures se traduit par un « défaut de bouclage ».

- La population active « observée » se définit comme la somme de l'emploi, du contingent (pour les années antérieures à 2002) et du chômage. L'emploi (ligne (1) du tableau) est basé sur le recensement et actualisé à partir notamment de sources auprès des entreprises ; le chômage (ligne (2)) est estimé à partir de la définition du Bureau international du travail (BIT).
- La population active « potentielle » se fonde sur la simulation d'équations de taux d'activité par tranche d'âge quinquennal et par sexe. Les modèles font intervenir une tendance temporelle logistique, un effet de structure démographique et des facteurs explicatifs de type conjoncturel (en pratique, lié aux taux de chômage) ou institutionnel (notamment lié au nombre de stages et de préretraites) ⁽¹⁾.

On distingue ainsi trois composantes dans la population active potentielle. La première composante est la population active tendancielle, fonction de la démographie et des taux d'activité. Elle est calculée à partir des simulations des modèles de taux d'activité, à taux de chômage et nombre de préretraites constants.

La deuxième composante tient compte des effets de la politique de l'emploi. En effet, les bénéficiaires de stage de formation hors entreprises, de préretraites ou autres mesures d'accompagnement des restructurations sont classés parmi les inactifs. Une variation de leur nombre a donc des conséquences directes sur la ressource en main d'œuvre.

La troisième composante est liée aux effets de flexion sur le marché du travail. En d'autres termes, la situation du marché du travail influe sur la décision de participation. Ainsi, certains jeunes peuvent être conduits à arbitrer différemment entre chercher un emploi ou prolonger leur scolarité lors d'une amélioration conjoncturelle. Inversement, lors d'une détérioration, certains chômeurs peuvent être découragés dans leur recherche d'emploi et deviennent inactifs au sens des critères du BIT. L'indicateur de l'état du marché du travail choisi pour mesurer ces effets de flexion est le taux de chômage ; ces effets sont estimés à partir des modèles de taux d'activité. De manière agrégée, avec ces équations, il ressort qu'une hausse de 10 000 chômeurs supplémentaires conduirait à une baisse d'environ 1 500 personnes de la population active.

Au total, la projection de population active tendancielle (ligne (4) du tableau), l'effet des mesures de la politique de l'emploi (ligne (6)) et les effets de flexion du chômage (ligne (5)) composent la population active potentielle (ligne (7)).

La comparaison des évolutions de la population active potentielle et de la population active observée fait apparaître un défaut de bouclage qui tient aux différences de mesures et de sources. Ces sources sont chacune sensibles à différentes incertitudes, notamment l'erreur d'échantillonnage pour celles estimées à partir d'enquête : c'est le cas par exemple pour ce qui touche au chômage, issu de l'enquête emploi.

Le tableau récapitulatif sert à analyser la conjoncture passée et à prévoir l'évolution du chômage : à partir des prévisions d'emploi, des effets de la politique de l'emploi et des projections de population active tendancielle, on obtient par solde une prévision de la variation de chômage. ■

(1) A titre d'exemple, le modèle pour les hommes de 20 à 24 ans est le suivant :

$$T_{\text{activité}}_{\text{Hommes 20-24 ans}} = (1 + \Delta) \left[\frac{80,0 + 55,1e^{0,55(t-1990)}}{1 + e^{0,55(t-1990)}} + T_{\text{apprentis}}_{20} - 0,44T_{\text{chôm age}} \right]$$

Δ est un facteur démographique, t est l'année, $T_{\text{apprentis}}$ est le taux d'apprentissage de la classe d'âge concernée, $T_{\text{chôm age}}$ est le taux de chômage.

D'après la méthodologie retenue dans « Projections de population active en 2050 : l'essoufflement de la croissance des ressources en main d'œuvre » E. Nauze-Fichet, *Économies et Statistiques*, n°355-356, 2002, pages 73-104.

En outre, la conjoncture morose se traduirait par un effet de flexion à la baisse des taux d'activité, contribuant pour environ -10 000 actifs au cours du premier semestre. Enfin, les effets du recul des dispositifs de retrait d'activité sur l'augmentation des ressources en main d'œuvre ne pèserait pratiquement plus sur la population active potentielle ; ils seraient d'environ +10 000 au cours du premier semestre de 2003 contre +65 000 sur l'ensemble de l'année dernière. Les sorties du dispositif de l'ARPE devraient en effet être moins nombreuses en 2003. La baisse du nombre de préretraités de l'ASFNE serait également plus faible. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du dispositif CATS pour-

suivrait sa lente progression. Le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait quant à lui quasiment stable, conformément aux objectifs fixés dans le projet de loi de finances pour 2003.

Dans un contexte de quasi-stabilisation de l'emploi total, le ralentissement de la population active potentielle ne suffirait pas à empêcher la hausse du chômage (+60 000 environ). Le taux de chômage augmenterait d'environ 0,2 point au cours du premier semestre de 2003 ; il s'établirait à 9,3% fin juin, retrouvant son niveau de juillet 2000. ■

Salaires

Malgré un léger ralentissement au second semestre de 2002, la progression du salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles est globalement stable depuis juin 2001. Sur l'année 2002, la hausse du SMB est de 2,5%.

Le dynamisme de l'inflation en fin d'année dernière et les effets sur les rémunérations des heures supplémentaires du nouveau dispositif d'assouplissement des « 35 heures » devraient contribuer à une légère accélération du SMB au premier semestre de 2003. En juin 2003, le glissement annuel du SMB atteindrait 2,7%.

Le processus de réduction du temps de travail touchant progressivement à sa fin, la baisse moyenne de la durée de travail serait faible. La décélération du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) se poursuivrait ainsi au début de 2003.

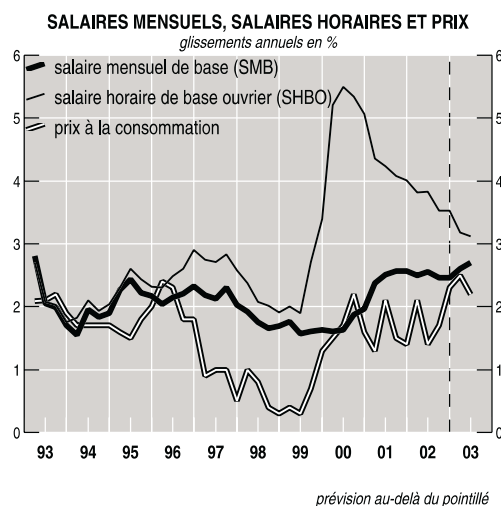
Le salaire mensuel de base a progressé en 2002 quasiment au même rythme qu'en 2001

Selon l'enquête trimestrielle Acemo du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 2,5% fin 2002, après 2,6% fin 2001.

La moindre hausse des minima légaux a pesé sur la croissance du SMB en 2002. En juillet 2002, les salariés à bas salaires ont bénéficié de la revalorisation du Smic horaire ⁽¹⁾ de 2,40% ou de celle des garanties mensuelles de rémunération ⁽²⁾, pour les salariés passés « aux 35 heures », de 1,80%. Ces revalorisations ont été inférieures à celles octroyées en juillet 2001 (+4,05% pour le Smic horaire et +2,85% pour les garanties mensuelles). L'écart provient à la fois de la forte baisse de l'inflation au mois de mai 2002 (+1,4%) par rapport à l'année précédente (+2,3%), mais aussi, pour le Smic horaire, du ralentissement du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) et plus marginalement de l'absence de « coup de pouce » sur le Smic.

En revanche, l'atténuation progressive des effets de la modération salariale consécutive à la réduction du temps de travail (RTT) a contribué positivement à la croissance du SMB. En effet, une partie des salariés passés aux « 35 heures » suite à la baisse de la durée légale du travail dans les entreprises de plus de

1



20 salariés depuis 2000 sont encore sortis de la période de gel ou de modération des salaires ⁽³⁾. La modération salariale consécutive à la baisse de la durée légale du travail dans les entreprises de 20 salariés ou moins au début de 2002 n'a pas compensé l'effet de ces sorties d'accords. L'effectif de ces petites entreprises représente en effet à peine plus de 10% du champ suivi par l'enquête Acemo.

(1) Jusqu'en 2002, la revalorisation légale du Smic horaire au 1^{er} juillet est égale à l'évolution des prix à la consommation des ménages ouvriers et employés, hors tabac, en glissement annuel de mai à mai, augmenté de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO), en glissement annuel de mars à mars. Certaines années s'ajoute un « coup de pouce ».

(2) Jusqu'en 2002, la revalorisation légale des garanties mensuelles de rémunération pour les salariés passés aux « 35 heures » est égale à l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, en glissement annuel de mai à mai, augmentée de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du salaire mensuel de base ouvrier (SMBO), en glissement annuel de mars à mars. Elle n'intègre pas les effets de la baisse de la durée sur le SHBO ; elle ne peut faire l'objet de « coups de pouce ».

(3) Une grande partie des entreprises ayant signé un accord de réduction de temps de travail avait en effet prévu un gel ou une augmentation moindre des salaires, pendant une période de deux ans en moyenne. Pour les salariés passés aux « 35 heures » selon les modalités de la loi « Aubry 1 », la moitié des accords prévoyait un gel des salaires. Cette proportion est d'un tiers pour les salariés concernés par un accord « Aubry 2 » (cf. « Les modalités de passage à 35 heures », Premières Informations, Premières Synthèses, Dares, février 2002).

En 2002, la croissance du SMB a été parallèle à celle des prix : la progression du pouvoir d'achat du SMB a donc été très faible (+0,2% sur l'année après +1,2% en 2001). Cette quasi-stagnation suggère que les agents ont été surpris par la dynamique des prix, notamment par la composante « volatile » de celle-ci : hausse des prix alimentaires en début d'année et hausse du prix du pétrole fin 2002.

Le salaire horaire ouvrier continue de ralentir

Le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) a poursuivi son ralentissement : selon les résultats de l'enquête Acemo, il a progressé de 3,5% en glissement annuel fin 2002, contre +4,0% un an plus tôt. Cette décélération est mécaniquement liée à celle de la baisse de la durée collective du travail ⁽⁴⁾, qui s'établit en moyenne à 35,6 heures fin 2002, soit une baisse de 1,2% sur l'ensemble de l'année, après -1,5% en 2001.

Le salaire mensuel de base accélérerait légèrement début 2003

Le SMB accélérerait légèrement au cours du premier semestre de 2003, pour atteindre 2,7% en glissement annuel. En premier lieu, le dynamisme de l'inflation fin 2002 (+2,3% en décembre, après +1,4% fin 2001) aurait un effet d'entraînement sur les salaires au début de 2003. En second lieu, les nouvelles dispositions sur les heures supplémentaires contribueraient à la hausse des salaires. C'est notamment le cas dans les entreprises « à 39 heures » dans lesquelles la compensation des heures supplé-

mentaires en heures de repos est remplacée par des majorations salariales ⁽⁵⁾. Cependant, l'accélération du SMB serait modérée par la progression attendue du chômage, qui continuerait de peser négativement sur le pouvoir de négociation des salariés.

L'inflation décélérerait au premier semestre de 2003, de sorte que les gains de pouvoir d'achat se redresseraient et atteindraient 0,6% en glissement annuel en juin 2003.

S'agissant du SHBO, la décélération se poursuivrait, son glissement annuel s'établissant à +3,1% en juin 2003, contre +3,8% un an plus tôt. En effet, avec un nombre de salariés accédant à la réduction du temps de travail inférieur en 2003 à celui de 2002, la baisse de la durée serait marginale.

(4) Il faut toutefois nuancer l'ampleur de la baisse effective de la durée du travail. D'une part, pour un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas reçu d'aide incitative de la première loi « Aubry », la baisse de la durée collective peut provenir pour partie de modifications du mode de décompte de la durée du travail, en excluant par exemple des pauses ou des jours fériés. D'autre part, la non prise en compte des entreprises de moins de dix salariés dans l'enquête Acemo conduit à surestimer la baisse au moins jusqu'à la fin 2001. (5) Les premières conséquences de la loi n°2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi (loi « Fillon ») seraient ainsi imputables à la disposition modifiant la règle de compensation des heures supplémentaires à défaut d'accord d'entreprise (cf. encadré « Les dispositions d'assouplissement des 35 heures », Note de conjoncture de décembre 2002, p. 83).

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE

(évolution en %)

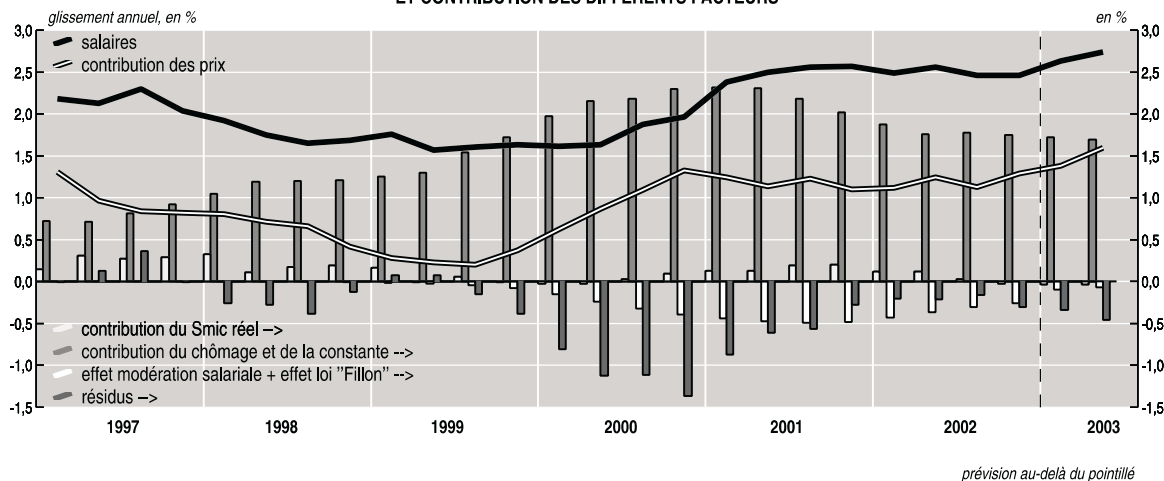
	Glissements trimestriels						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2002				2003		2000	2001	2002	2000	2001	2002
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.						
Données non CVS												
Indice des traitements bruts de la Fonction publique	0,6	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,5	1,4	1,3	1,2	1,0	1,4
Indice brut en pouvoir d'achat	-0,5	-0,5	-0,4	0,3	-1,2	-0,2	-1,1	0,0	-1,0	-0,5	-0,7	-0,5
Salaire mensuel de base (S.M.B) ⁽¹⁾	0,8	0,6	0,6	0,4	1,0	0,7	2,0	2,6	2,5	1,7	2,4	2,5
S.M.B en pouvoir d'achat	-0,2	0,1	0,3	0,0	-0,2	0,5	0,4	1,2	0,2	0,0	0,8	0,7
S.M.I.C (horaire)	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	3,2	4,1	2,4	2,2	3,6	3,2
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures)	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	1,5	2,9	1,8	0,7	2,2	2,3
Indice des prix à la consommation (tous ménages, y compris tabac)	1,1	0,5	0,4	0,4	1,7	0,2	1,6	1,4	2,3	1,7	1,7	1,9
Données CVS												
Salaire moyen par tête (SMPT) ⁽²⁾												
- dans les Administrations publiques (APU)	0,8	0,7	0,5	0,4	0,7	0,4	2,1	2,9	2,5	2,6	1,8	2,9
- dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA)	0,5	0,5	0,7	0,6	0,7	0,7	2,9	3,2	2,3	2,6	3,3	2,5

■ Préviation

(1) Le salaire mensuel de base (SMB) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

(2) Contrairement à l'indice des traitements de la Fonction publique et au SMB, le SMPT tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés.

TAUX DE CROISSANCE DU SMB ET CONTRIBUTION DES DIFFERENTS FACTEURS



Note :

Les contributions sont calculées à partir du modèle économétrique de prévisions des évolutions de salaires de l'Insee (cf. dossier « Prévoir l'évolution des salaires en France », Insee, Note de conjoncture, mars 2002). Les effets de la modulation salariale entraînée par la réduction du temps de travail, ainsi que l'effet des dispositions sur les heures supplémentaires contenues dans la loi « Fillon » sont estimés par ailleurs, à partir de données sur la durée moyenne du travail obtenue par les enquêtes Acemo.

Les résidus sont constitués de la part inexplicite par les déterminants usuels de l'évolution des salaires (l'évolution des prix, le taux de chômage et l'évolution des minima légaux) et par les effets des dispositions légales sur le temps de travail (lois « Aubry » et « Fillon »). Les résidus importants constatés sur l'année 2000 pourraient en partie s'expliquer par le fait que les agents économiques (ici les employeurs et les syndicats) ont été surpris par l'accélération rapide de l'inflation, suite à la hausse des prix des produits pétroliers au cours de l'été 1999.

Les salaires de base de la Fonction publique ont légèrement progressé en 2002

L'indice des traitements bruts de la Fonction publique d'État a progressé de +1,3 % en 2002, suite aux revalorisations du point d'indice : +0,6% en mars et +0,7% en décembre. En 2001, l'indice avait

progressé de 1,4%. Aucune revalorisation des traitements de base de la Fonction publique n'est prévue pour le premier semestre de 2003.

Compte-tenu des effets de structure (Glissement Vieillesse Technicité), le salaire moyen par tête (SMPT) dans les administrations publiques progresserait de 2,1% en glissement annuel à la mi-2003, contre +2,5% fin 2002. ■